



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/9/27/Add.1
31 mars 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Neuvième réunion
Bonn, 19–30 mai 2008
Point 5 de l'ordre du jour*

PROJET DE BUDGET DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'EXERCICE 2009-2010

Note du Secrétaire exécutif

Additif

ACTIVITÉS DE PROGRAMME ET DE SOUS-PROGRAMMES ET RESSOURCES NÉCESSAIRES

I. INTRODUCTION

1. Le présent document décrit les ressources dont a besoin le Secrétariat pour exécuter le programme de travail de l'exercice 2009-2010. Il donne de plus amples détails sur le budget qui est proposé dans le document PNUE/CBD/COP/9/27. Les renseignements qu'il contient représentent les meilleures estimations du Secrétariat quant aux priorités de travail durant l'exercice biennal à venir; le document demeure un "travail en cours" et il continuera d'évoluer à la lumière des décisions qui seront adoptées par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion ainsi qu'à la lumière des futurs faits nouveaux du processus de la Convention.

2. Le document est organisé en sections qui correspondent aux divers programmes relevant du Secrétariat. De plus, les coûts que se partagent la Convention et la Protocole sont indiqués dans les divisions appropriées de la Convention et ils sont par ailleurs mis en relief pour qu'on puisse les identifier facilement. Les renseignements sur les activités de programme sont présentés à l'aide du canevas type. Le tableau ci-dessous donne une explication du canevas. Une explication des abréviations utilisées dans le document figure à l'annexe.

3. Les activités exécutées répondront aux demandes comme aux priorités. Le Secrétariat peut fournir sur demande des renseignements additionnels sur les éléments du tableau. Des descriptions détaillées seront mises à la disposition, à leur demande, des Parties ou des gouvernements intéressés ainsi que durant les réunions programmées avec les donateurs afin de favoriser un appui pluriannuel aux programmes pendant la phase d'exécution de la Convention.

* UNEP/CBD/COP/9/1.

/...

Afin de réduire au maximum les impacts sur l'environnement des processus du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans effet sur le climat, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

4. La section générale de chaque programme consacrée à la gestion comprend les ressources autres que la dotation en personnel qui ont été allouées au programme dans son ensemble sur le budget de base. Cela comprend des postes tels que les consultants, les voyages, les réunions d'experts et le matériel tout en reflétant le fait que la responsabilité de ces décisions est du ressort du directeur du programme et du comité de gestion du Secrétariat. Ce dernier a été organisé sur cette base afin de conserver le degré de souplesse nécessaire pour répondre efficacement aux besoins du processus. La section consacrée à la gestion comprend également une description des principaux liens extérieurs avec lesquels le programme aura des contacts substantiels afin de mener à bien les activités décrites. Étant donné que le mandat de toutes ces activités de gestion est l'article 24 de la Convention, il a été décidé, pour des raisons de brièveté, de ne pas inclure la section sur le "mandat" dans la section générale de chaque programme consacrée à la gestion.

II. EXPLICATION DU CANEVAS UTILISÉ DANS LE PROJET DE BUDGET DU PROGRAMME

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Une brève description des principales responsabilités confiées au programme/sous-programme.
<i>Résultats escomptés</i>	<p>Résultats : La situation prévue après que les activités ont été entreprises. A obtenir durant la période biennale. Les résultats contribuent, en tout ou en partie, à la réalisation des buts du plan stratégique de la Convention. Ils sont identifiés et hiérarchisés au moyen d'un mandat, obtenus par des moyens qui produisent des livrables.</p> <p>Mandat : Articles de la Convention, décisions de la Conférence des Parties et recommandations de l'Organe subsidiaire qui soit donnent des instructions pour générer chaque résultat soit supposent la nécessité de l'obtenir.</p> <p>Moyens : Les activités qui seront exécutés pour donner le résultat.</p> <p>Livrables : produits tangibles, vérifiables et précis ou produits que les activités engendreront qui contribueront au résultat.</p>
<i>Postes approuvés</i>	Postes déjà approuvés par la Conférence des Parties.
<i>Nouveaux postes requis</i>	Nouveaux postes requis dans le budget de base pour assurer l'obtention des résultats escomptés.
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	Ressources nécessaires de sources de financement supplémentaires pour obtenir avec efficacité le résultat souhaité.

III. TABLEAUX RÉCAPITULATIFS PAR PROGRAMME DE TRAVAIL

A. Office du Secrétaire exécutif

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Il a pour responsabilité générale de gérer le Secrétariat en assurant l'exécution de son programme de travail; il donne suite aux demandes des Parties à la Convention et au Protocole ainsi qu'à celles des organes subsidiaires; il coordonne la représentation du Secrétariat dans les instances internationales et autres organisations et processus internationaux. Il assure la participation active de toutes les parties prenantes et encourage les activités de communication.
<i>Résultats escomptés</i>	<p>1. <i>Les organes de la Convention et du Protocole bénéficient des services et du soutien nécessaires pour convoquer des réunions officielles.</i></p> <p>Moyens : Supervision de la préparation des services de conférence, systèmes d'accréditation et d'inscription; distribution de la documentation; négociation des accords avec le gouvernement hôte; mobilisation de ressources humaines et financières.</p> <p>Livrables : réunions bien organisées et desservies de la Convention et du Protocole; délégués accrédités, inscrits et, le cas échéant, financés; soumission en temps voulu des documents.</p>
	2. <i>Le programme du Secrétariat est mis en oeuvre et le Secrétariat est représenté à d'autres organes et organisations concernés de l'ONU.</i>

	<p>Moyens : Élaboration du programme à long terme du Secrétariat (l'accent étant mis sur les questions nécessitant la coordination interprogrammes et des mécanismes de coopération au sein du Secrétariat et avec les organes et organisations concernés, notamment en signant des mémorandums d'accord et de coopération).</p> <p>Livrables : Politique de planification stratégique; programmes de travail de la Convention et du Protocole intégrés dans ceux des organismes et institutions internationaux concernés; coopération efficace avec des institutions et organismes.</p>
	<p>3. <i>Les décisions des Parties sont communiquées comme il se doit aux organisations internationales, conférences et autres événements concernées et leurs résultats incorporés selon que de besoin dans les processus de la Convention et du Protocole.</i></p> <p>Moyens : Correspondance; consultations avec les chefs de programmes et d'organisations (y compris d'autres conventions); participation à des réunions concernées; déclarations écrites.</p> <p>Livrables : Organes informés de la Convention et du Protocole et processus apparentés; coopération accrue avec d'autres conventions et organisations et initiatives internationales.</p>
	<p>4. <i>Le Secrétariat est géré avec efficacité d'une manière qui répond aux besoins des organes de la Convention et du Protocole ainsi que des processus connexes.</i></p> <p>Moyens : Recrutement et déploiement de personnel pour répondre à des besoins et priorités en évolution constante; supervision financière; organisation et présidence du Comité de gestion du Secrétariat; coordination des programmes; supervision de l'exécution des procédures et politiques de financement et de personnel du Secrétariat (dans le cadre des règles et règlements des Nations Unies); identification des tâches et répartition des responsabilités au sein du Secrétariat en ce qui concerne les questions qui émanent des organes subsidiaires durant la période intersessions.</p> <p>Livrables : Utilisation efficace des ressources du Secrétariat; personnel motivé et compétent.</p>
	<p>5. <i>Les flux d'information au Secrétariat sont bien gérés.</i></p> <p>Moyens : Enregistrement et suivi de toute la correspondance; tenue à jour du système d'archivage de la correspondance, du système de gestion des dossiers, du système de notification et des forums électroniques sur des questions de fond.</p> <p>Livrables : Réponses en temps opportun à la correspondance et diffusion de l'information aux publics concernés</p>
	<p>6. <i>Les travaux du Secrétariat sont adéquatement financés.</i></p> <p>Moyens : Préparation d'un budget qui anticipe les besoins des organes de la Convention et du Protocole; solliciter des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la Convention et du Protocole pour des activités approuvées supplémentaires (BE et BH) et la participation de pays en développement Parties et de communautés autochtones et locales (BZ; BI et VB); supervision de la préparation de projets pour des activités supplémentaires.</p> <p>Livrables : Financement volontaire assure pour des activités approuvées de la Convention et du Protocole.</p>
<i>Liens extérieurs</i>	Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et fonctionnaires de rang supérieur des Nations Unies; ministres et autres chefs de délégations; représentants de gouvernements; autres secrétariats de conventions; principaux acteurs académiques et non gouvernementaux.
<i>Postes approuvés</i>	Secrétaire exécutif (ASG); assistant personnel du SE (P-2); G-7 secrétaire; G-7 assistant chargé de l'information; 2 G-7 attachés de recherche.
<i>Ressources nécessaires</i>	<p>1. Dépenses de personnel :</p> <p>2009 : \$567 600 2010 : \$584 200</p> <p>2. Réunions du Bureau de la CdP :</p> <p>2009 : \$ 60 000 2010 : \$120 000</p> <p>3. Consultants :</p> <p>2009 : \$ 20 000 2010 : \$ 20 000</p> <p>4. Voyages en mission :</p>

	2009 : \$120 000 2010 : \$120 000 5. Personnel temporaire et heures supplémentaires : 2009 : \$ 15 000 2010 : \$ 15 000
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	Fonds d'affectation spéciale BE Réunions régionales (4) pour la CdP-10 – services de conférence 2010 : \$ 40 000 Fonds d'affectation spéciale BZ Réunions régionales (4) pour la CdP-10 – participation des pays en développement 2010 : \$ 300 000

B. Questions scientifiques, techniques et technologiques (STTM)

a) Gestion globale

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Supervision des activités relevant des programmes de travail liées aux questions scientifiques, techniques et technologiques (voir ci-dessous). Assurer la production de livrables réussis, ponctuels et rentables de la division. Liaison efficace avec d'autres divisions.
<i>Résultats escomptés</i> <u>1/</u>	Résultat : L'assise scientifique et technique de la Convention est renforcée, y compris la contribution au renforcement des capacités et à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public sur des questions clés aux niveaux régional et international. Moyens : Analyse de la littérature et de l'information et liaison avec les organisations et partenaires concernés de même qu'avec le Bureau de l'Organe subsidiaire et le Bureau de la CdP pour les groupes de travail.
<i>Postes approuvés</i>	D-1 Fonctionnaire principal; G-6 Secrétaire
<i>Ressources nécessaires</i>	1. Dépenses de personnel : (includes the above and all core-budget staff costs under the programmes of work): 2009 : \$ 1 783 500 2010 : \$ 1 836 400 2. Réunions de l'Organe subsidiaire (2): 2009 : \$ 420 000 2010 : \$ 420 000 3. Réunions du Bureau de l'Organe subsidiaire 2009 : \$ 30 000 2010 : \$ 30 000 4. Consultants 2009 : \$ 20 000 2010 : \$ 20 000 5. Voyages en mission 2009 : \$ 60 000 2010 : \$ 60 000 6. Personnel temporaire et heures supplémentaires 2007 : \$ 20 000 2008: \$ 20 000
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	Fonds d'affectation spéciale BE Réunions du Bureau de l'Organe subsidiaire 2009 : \$ 40 000 2010 : \$ 40 000 Résumés des affiches de l'Organe subsidiaire – Série technique

1/ Note – Les responsabilités des chefs de division comprennent la gestion d'entreprise, les avis au Secrétaire exécutif, la délégation selon que de besoin, la gestion des ressources humaines et financières, l'orientation des activités qui relèvent des programmes de travail, la supervision des activités du personnel conformément aux buts et délais convenus, le contrôle de qualité des livrables, la supervision d'une liaison effective avec les principales parties prenantes et la participation au comité de gestion du Secrétariat. Seuls les moyens additionnels spécifiques aux divisions sont communiqués dans les tableaux du document.

	2009 : \$ 10 000	2010 : \$ 10 000
Fonds d'affectation spéciale BZ		
	SBSTTA 14 et SBSTTA 15 – (participation des pays en développement et des économies en transition)	
	2009 : \$ 650 000	2010 : \$ 650 000

b) Aperçu des programmes de travail liés aux questions scientifiques, techniques et technologiques

<i>Aperçu des responsabilités</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'un appui et d'avis scientifiques et techniques aux processus de la Convention et coordination de l'appui au SBSTTA et à la CdP sur des questions pertinentes; facilitation du flux d'informations techniques et scientifiques dans les processus de la Convention. - Répondre aux demandes pertinentes de la CdP et du SBSTTA, des partenaires, des organisations et du public. Fournir une assistance technique pour la mise en œuvre des programmes de travail dans le cadre du mandat donné par la CdP. - Élaboration d'activités conjointes dans le cadre du mémorandum de coopération avec les secrétariats des autres conventions de Rio et des conventions liées à la diversité biologique, les organisations internationales concernées, en particulier la FAO et le consortium d'ONG, de partenaires scientifiques et d'universités, le secrétariat de la FAO et du GIEC IPPC et du secrétariat du CGRFA/IT-PGRFA; les Jardins botaniques; Conservation International; le secrétariat de la Convention de Ramsar, l'IAIA et l'UICN. Élaboration d'accords de travail nouveaux ou révisés avec des parties prenantes additionnelles afin d'accroître l'impact de la Convention. - Contribuer aux produits du secrétariat sur la communication, l'éducation et le sensibilisation du public, au renforcement des capacités et à la participation des principales parties prenantes à l'étude des questions scientifiques, techniques et technologiques.
<i>Liens extérieurs</i>	Bureau du SBSTTA; Bureau de la CdP pour les groupes de travail; Parties; PNUE; STAP; Secrétariat et GEST de la Convention de Ramsar; Secrétariat de la CCNUCC, Conseil scientifique et technique de la CCNUCC, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, CRIC de Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Secrétariat de la CITES et de son Comité pour les plantes, Centre de développement des zones arides du PNUD, Forum des Nations Unies sur les forêts, FAO et autres organes des Nations Unies, autres organisations intergouvernementales, Commission mondiale de l'UICN sur les aires protégées, Convention sur le patrimoine mondial, Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, Biosphere Reserves, Convention sur les espèces migratrices, réseaux écologiques régionaux, communautés autochtones et locales, organisations non gouvernementales internationales sur la conservation comme The Nature Conservancy, Conservation International, Flora and Fauna International, BirdLife International, WWF, WRI, Wetlands International et d'autres organisations compétentes en matière scientifique et technique dont notamment le GIEC.
<i>Résultats escomptés^{2/} (pour le STTM dans son ensemble)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités accrues en matière de questions scientifiques et techniques pour mettre en oeuvre les programmes de travail – dans les Parties, les organisations internationales et d'autres parties prenantes concernées • Processus améliorés de surveillance et de communication, à l'aide d'indicateurs appropriés, pour évaluer les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique • Examen approfondi de la mise en oeuvre et de la révision des programmes de travail • Meilleure sensibilisation des parties prenantes concernées aux programmes de travail • Meilleure intégration des programmes de travail dans les domaines thématiques et les questions intersectorielles • Identification et analyse de questions scientifiques et technologiques émergentes touchant à

3/ Note. Le cas échéant, des résultats et livrables additionnels spécifiques aux programmes de travail sont mis en évidence dans les sections *c) et d)* ci-dessous. Ces derniers rappellent également les mandats thématiques et intersectoriels.

	<p>la diversité biologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contributions à des activités efficaces de communication, d'éducation et de sensibilisation du public que mène le Secrétariat dans des domaines scientifiques et techniques pertinents • Connaissance améliorée des interactions entre les dimensions écologiques, physiques et sociales de la diversité biologique et des relations entre la diversité biologique et le développement humain. <p>Moyens :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Collecte d'informations (y compris par le biais de l'étude des rapports nationaux); compilation d'étude de cas; intégration et amélioration de l'efficacité des rapports nationaux; compilation et synthèse des informations reçues des Parties et organisations régionales et internationales concernées; diffusion par le truchement du mécanisme du Centre d'échange; b) Liaison avec d'autres conventions, processus et organisations, concernant les critères techniques pour la mise en oeuvre des programmes de travail et la création de synergies; c) Liaison entre les programmes de travail et coordination de l'intégration des facteurs dans d'autres domaines de programme; d) Prestation d'une assistance technique aux Parties (y compris travaillant à travers d'autres mécanismes et organisations régionales et internationales); e) Contribution aux produits de communication, d'éducation et de sensibilisation du public du Secrétariat et des partenaires concernés, dans des domaines techniques pertinents; f) Organisation, secrétariat des réunions et diffusion des résultats; g) En partenariat avec d'autres programmes et initiatives, contribution à la production, à l'analyse et à la diffusion d'informations sur les indicateurs de progrès en vue des sous-objectifs pertinents de l'objectif de 2010; h) Établissement des bases de données en collaboration avec les partenaires concernés; i) Renforcement des capacités sur l'établissement des programmes de travail nationaux avec des buts, des objectifs et des actions ciblés, avec des acteurs, échéanciers, apports et produits mesurables escomptés spécifiques. <p>Livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de l'information par le truchement du mécanisme du Centre d'échange et d'autres moyens pertinents • Rapports scientifiques et techniques à l'appui du processus de la Convention, en particulier pour ce qui est de l'assistance technique aux Parties (notamment par le truchement d'organisations internationales et d'autres parties prenantes) en vue de la mise en oeuvre effective des programmes de travail. • Informations fondées sur des données, à l'aide d'indicateurs, pour suivre les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 • Incorporation des programmes de travail, s'il y a lieu, dans les programmes et les activités d'autres Conventions, organisations internationales et parties prenantes • Évaluations de l'état et des tendances de la diversité biologique • Programmes de travail nationaux assortis de buts, d'objectifs et d'actions ciblés, avec des acteurs, échéanciers, apports et produits mesurables escomptés spécifiques • Matériels de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (rapports, articles, bulletins, vidéos et autres médias) sur des questions scientifiques et techniques • Conclusions efficientes et rentables des réunions scientifiques et techniques (rapports et recommandations des réunions) • Opérations efficaces et effectives du SBSTTA, et de son Bureau, et sessions techniques de la CdP et de ses groupes de travail, réunions d'experts et autres réunions
--	--

c) Programmes thématiques (mandats et livrables spécifiques additionnels)

	<p>1. Diversité biologique des eaux intérieures</p> <p>Mandat : Décision VIII/20, VII/4 (dans son intégralité); décisions connexes - VI/2, V/2, V/21, IV/4, III/11, paragraphe 15 h), III/21, paragraphe 7, IV/5, paragraphe 4; et IV/15, paragraphe 2;</p>
--	---

	<p>et recommandations XI/9, X/4, VIII/2, VI/3 et VI/5 de l'Organe subsidiaire; et recommandations prévues de l'Organe subsidiaire 13 et décisions de la CdP-9.</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.1, 4.3, 4.4</p> <p>Moyens/Activités :</p> <ul style="list-style-type: none">• Formulation de stratégies pour la participation d'importantes parties prenantes à la mise en œuvre du programme de travail et rapports sur son état d'avancement• Collaboration avec d'importants partenaires, en particulier la Convention de Ramsar et ses organes subsidiaires, pour mettre en œuvre le programme de travail• Élaboration et diffusion d'orientations sur la diversité biologique des eaux intérieures (publications : \$10K en 2009 et \$10K en 2010)• Activités appropriées de communication, d'éducation et de sensibilisation du public visant les principales parties prenantes• Cadre harmonisé d'établissement des rapports nationaux entre la CDB et la Convention e Ramsar• Ateliers internationaux sur la diversité biologique des eaux intérieures afin de préparer l'examen approfondi en collaboration avec le GEST de Ramsar (besoins budgétaires : \$100K en 2009, \$100K en 2010)• Examen approfondi du programme de travail pour la CdP-10 (embauche d'un consultant pour aider à préparer l'examen approfondi – renseignements de base : \$20K en 2009) <p>Livrable : Produits de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public. Système de rapports harmonisé. Orientations. Examen approfondi du programme de travail par la CdP-10.</p> <p>2. Diversité biologique marine et côtière</p> <p>Mandat : Décisions VII/5, VIII/21, VIII/22, VIII/24</p> <p>Buts du Plan stratégique : 1.1, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.1, 4.3, 4.4</p> <p>Moyens/Activités :</p> <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir l'élaboration de séries d'indicateurs nationaux pour la gestion intégrée des zones marines et côtières (décision VII/5)• Compiler, analyser et diffuser des études de cas sur la gestion intégrée des zones marines et côtières (décision VII/5, VIII/22) (Consultant : \$10K en 2009 et publication dans la série technique, \$10K en 2010)• Préparer des avis techniques, rassembler des informations, créer des capacités et promouvoir la formulation de politiques sur diverses questions qui sont identifiées dans la décision VII/5• Appuyer les travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies qui portent sur l'établissement de zones marines protégées dans des zones situées au-delà de la juridiction nationale (décisions VIII/21, VIII/24) (Consultants : 60K en 2009)• Préparer une examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique côtière et marine pour la CdP-10, en collaboration avec les organisations et les partenaires concernés (réunion du groupe de liaison : \$20K en 2009 juste avant la réunion d'experts, \$50K en 2009)• Préparer pour la CdP-9 un examen approfondi d'espèces exotiques envahissantes dans les zones marines et côtières, en collaboration avec les organisations et partenaires concernés (Série technique, \$10K en 2010).• Activités appropriées de communication, d'éducation et de sensibilisation du public dont l'échange d'informations via le mécanisme du Centre d'échange de la CDB comme le requièrent les décisions pertinentes de la CdP (\$10K pour les publications en 2009)• Collaborer avec des partenaires concernés comme le Programme des mers régionales et ONU-Océans, afin de mettre en œuvre le programme de travail
--	---

	<p>Livrables : Synthèse des études de cas ICM; examen approfondi de l'évaluation POW; examen approfondi des espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes côtiers et marins; capacité pour les indicateurs IMCAM;</p> <p>3. Diversité biologique agricole</p> <p>Mandat : Décision III/11, décision V/5 (annexe 5, section 2), décision VI/5 (annexe II, paragraphe 13), décision VII/31 (annexe), décision VII/32 (paragraphe 7), décision VIII/15 (annexe III) et décision VIII/23 (sections A, B et D)</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.1, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.1, 4.3, 4.4</p> <p>Moyens/Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec la FAO et d'autres organisations concernées à l'élaboration de buts et objectifs ainsi que d'indicateurs et méthodes connexes • Réunion d'experts sur les buts, objectifs et indicateurs de la diversité biologique agricole (\$60K en 2009) • Analyser les conséquences des conclusions de l'Association internationale de la science et de la technologie agricoles au service du développement (IAASTD) • Compiler des informations sur l'impact des pratiques agricoles et autres agents moteurs des changements de la diversité biologique • Collecter, dans le cadre de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des agents de pollinisation des données additionnelles sur les populations de ces agents et leur écologie, et établir un rapport (consultance : \$20K en 2009) • Collecter et diffuser des informations sur les liens entre les changements climatiques et la diversité agricole (documentation : \$20K en 2010) • Diffuser des exemples de bonnes pratiques et des leçons apprises sur la diversité biologique des sols et sur l'alimentation et la nutrition (documentation d'études de cas sur l'alimentation et la nutrition : \$20K en 2009, documentation sur la diversité biologique des sols, \$20K en 2010), • Rendre opérationnels les principes et lignes directrices d'Addis-Abeba sur l'agriculture (documentation \$20K en 2009) <p>Livrables : Buts et objectifs, indicateurs et méthodes connexes, rapport sur les agents de pollinisation et analyse de l'IAASTD, études de cas sur la diversité biologique des sols et l'alimentation et la nutrition, compilation d'informations sur l'impact des pratiques agricoles et informations sur les liens entre les changements climatiques et la diversité biologique agricole.</p> <p>4. Diversité biologique des forêts</p> <p><i>1. Collaboration renforcée avec le partenariat collaboratif sur les forêts et meilleure base de prise de décisions pour les politiques forestières et les décisions en matière de gestion</i></p> <p>Mandat : Décisions VIII/19 A.4 a) et g) et VIII/19, B.1 et B.3, décisions anticipées de la CdP-9</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.5</p> <p>Moyens/Activités : Coopérer à la réalisation des demandes du SBSTTA et de la CdP avec le membre du Partenariat, en particulier la plate-forme scientifique et technique</p> <p>Livrables : Publications et événements conjoints avec des membres du Partenariat; élaboration et exécution de projets pilotes conjoints de renforcement des capacités sur des sujets identifiés dans l'examen approfondi des forêts (contribution aux publications : \$10K en 2009; \$10K en 2010)</p> <p><i>2. Meilleure compréhension au Secrétariat et entre les Parties des liens entre les changements climatiques et la diversité biologique des forêts, compte tenu en particulier des activités d'atténuation et d'adaptation fondées sur les forêts et liées à elles</i></p> <p>Mandat : recommandation XIII/5 du SBSTTA; décision VIII/30 de la CdP; décisions anticipées de la CdP-9</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.2, 1.3, 1.5, 4.4</p> <p>Moyens/Activités :</p> <p>Élaborer des documents et des notes d'information sur les changements climatiques et la</p>
--	---

	<p>diversité biologique des forêts; assurer la liaison avec des organisations clés dans le domaine de la sylviculture et des changements climatiques; surveiller les impacts des changements climatiques et les activités de riposte à ces changements sur la diversité biologique des forêts; donner des avis aux processus en cours et mécanismes émergents comme le RED, sur l'intégration des aspects de la diversité biologique.</p> <p>Livrables : Documents de référence sur les forêts et les changements climatiques; ateliers d'experts sur les impacts de la production de bioénergie sur la diversité biologique des forêts; rapports sur les impacts de la production de bioénergie sur la diversité biologique des forêts; relations de travail officialisées avec le mécanisme de partenariat carbone des forêts de la Banque mondiale; document d'orientation (série technique) sur l'intégration des aspects de la diversité biologique des forêts dans les activités d'atténuation des changements climatiques (atelier d'experts sur la bioénergie, 60K en 2009; consultant, \$20K, pour la recherche sur le document d'orientation en 2009; publication dans la série technique : \$10K en 2010)</p> <p><i>3. Les Parties ont la capacité requise pour exécuter quelques aspects du programme de travail sur la diversité biologique des forêts dont les impacts peuvent être surveillés.</i></p> <p>Mandat : VIII/19 A.4 c), décisions anticipées de la CdP-9</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.5, 1.6, 2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.5</p> <p>Moyens/Activités : Ateliers régionaux; mise au point et entretien d'une boîte à outils en ligne pour l'intégration des aspects de la diversité biologique des forêts dans d'autres secteurs; compilation d'une liste d'exemples réussis de réalisation de l'objectif de 2010 aux niveaux local, national et régional; faciliter l'échange d'informations entre les Parties et les organisations internationales.</p> <p>Livrables : Ateliers d'évaluation des besoins régionaux et de renforcement des capacités; fonctionnement et mise au point d'une boîte à outils pour l'intégration intersectorielle de la diversité biologique des forêts; publication d'exemples de pratiques modèles pour réaliser l'objectif de 2010 dans le domaine de la sylviculture (deux ateliers régionaux en 2009 : \$160K et trois ateliers en 2010 : \$240K; consultant pour la boîte à outils : \$20K en 2009)</p> <p>5. Diversité biologique des terres arides et subhumides</p> <p><i>1. Renforcer la collaboration en matière d'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique dans les terres arides et subhumides ainsi que des dangers qui la menacent</i></p> <p>Mandat : Recommandation XII/6 de l'Organe subsidiaire, décision VIII/2 11 c)</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.2, 2.5, 3.3, 4.4</p> <p>Moyens/Activités : Coopérer à l'exécution des demandes de l'Organe subsidiaire et de la CdP avec la FAO, le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'Évaluation de la dégradation des terres et d'autres pour combler les lacunes des évaluations identifiées par le biais de l'examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail</p> <p>Livrables : Accroître les sources d'information pour l'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique des terres arides et subhumides ainsi que des dangers qui la menacent; mises à jour des informations de base déjà contenues dans l'examen approfondi de l'application de la Convention.</p> <p><i>2. Travailler avec des collaborateurs concernés, en particulier avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la diversité biologique, pour déterminer les terres en question afin d'harmoniser la délimitation des terres arides et subhumides, utilisation pour ce faire les travaux du Centre mondial de surveillance de la nature du PNUE sur les définitions et les délimitations des terres arides et subhumides</i></p> <p>Mandat : recommandation XIII/6 de l'Organe subsidiaire; décision VIII/2</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.5</p> <p>Moyens/Activités : Examen des travaux du Centre mondial de surveillance de la nature du PNUE pour déterminer les zones considérées comme "inconnues"; collaboration avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à l'identification des différences entre deux définitions; communication de la délimitation des terres arides et subhumides aux partenaires et organismes qui collectent et déclarent des données présentant un intérêt pour l'évaluation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique dans les terres</p>
--	--

	<p>arides et subhumides</p> <p>Livrables : Une définition concrète des terres arides et subhumides; une couche SIG de terres arides et subhumides en fonction de la définition susmentionnée.</p> <p><i>3. Explorer avec la FAO les moyens de renforcer la collaboration en matière de pastoralisme et d'utilisation à des fins agricoles des terres arides et subhumides</i></p> <p>Mandat : décision VIII/2 11 c), décisions anticipées de la CdP-9</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.2, 2.5, 3.3, 4.3</p> <p>Moyens/Activités : Compilation d'études de cas sur la pastoralisme et l'utilisation agricole des terres arides et subhumides; identification de thèmes liant les moyens de subsistance pastoraux et agricoles en vue de la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique dans les terres arides et subhumides; examen de l'intégration des facteurs de la diversité biologique dans les investissements agricoles et pastoraux parmi les principaux donateurs et organismes de crédit (honoraires de consultant de \$10 000 pour 2009)</p> <p>Livrables : Un rapport sur les mesures qui ont déjà été prises et les mesures qui doivent l'être, compte tenu des besoins spécifiques des terres arides et subhumides ainsi que des personnes qui vivent sur ces terres, pour examen plus approfondi par l'Organe subsidiaire à l'une de ses réunions avant la dixième réunion de la Conférence des Parties</p> <p><i>4. Compiler et publier une liste d'études de cas sur les savoirs scientifiques et techniques, y compris les savoirs traditionnels relatifs à la gestion et à l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et subhumides</i></p> <p>Mandat : décision VIII/2 11 a) iii, décisions anticipées de la CdP-9</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 2.1, 2.2, 2.5</p> <p>Moyens/Activités : Examiner la base de données des études de cas existante, solliciter des études de cas additionnelles pour combler les lacunes de la base de données actuelle</p> <p>Livrables : Base de données mise à jour d'études de cas au sein du mécanisme du Centre d'échange</p> <p><i>5. Élaboration d'une boîte à outils à l'appui des efforts déployés par les communautés autochtones et locales dans les domaines suivants : pastoralisme durable, pratiques agricoles adaptées, lutte contre l'érosion du sol, valorisation des ressources naturelles, gestion de l'utilisation de l'eau et des terres et séquestration du carbone</i></p> <p>Mandat : Décisions anticipées de la CdP-9</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, 2.5, 3.3, 4.3, 4.4</p> <p>Moyens/Activités : Etude de faisabilité pour la production de la boîte à outils, recherche dans les informations disponibles existantes, orientations et outils, identification de partenaires de collaboration, production de la boîte à outils y compris dans des langues. (consultation des parties prenantes et droit de publication et de diffusion de \$ 10 000 pour 2009 et de \$10 000 pour 2010)</p> <p>Livrables : Boîte à outils sur un pastoralisme durable, pratiques agricoles adaptées, lutte contre l'érosion du sol, valorisation des ressources naturelles, gestion de l'utilisation de l'eau et des terres et séquestration du carbone</p> <p><i>6. Compiler des expériences dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, de la gestion des sols et du pastoralisme dans les terres arides et subhumides</i></p> <p>Mandat : décision VIII/2 10, décisions anticipées de la CdP-9</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, 2.5</p> <p>Moyens/Activités : recherche dans les informations disponibles existantes, orientations et outils, identification de partenaires de collaboration, production d'une base de données d'études de cas/ rapport sur les expériences (honoraires de consultants de \$10 000 pour 2010)</p> <p>Livrables : Base de données mise à jour des études de cas au sein du mécanisme du Centre</p>
--	---

	(BGCI), BGCI continueront de détacher un administrateur qui se trouve à Nairobi.
	2009 : \$90 000 (10K Eaux intérieures, 10K Zones marines, 20K+20K Agriculture, 10K Forêts, 10K Terres arides et subhumides)
	2010 : \$ 90 000 (10K Eaux intérieures, 10K Zones marines, 20K+20K Agriculture, 10K+10K Forêts, 10K Terres arides et subhumides)

d) Questions intersectorielles (mandats et livrables additionnels spécifiques)

	<p>1. Espèces exotiques envahissantes</p> <p><i>Prévention et atténuation des effets des espèces exotiques sur la diversité biologique</i></p> <p>Mandat : Article 8(h); décisions VII/13, VI/23, V/8, VIII/27 et décision anticipée de la CdP-9; décisions pertinentes de la CdP sur les programmes de travail thématiques et autres questions intersectorielles.</p> <p>Buts et objectifs du Plan stratégique : 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.1, 4.3, 4.4</p> <p>Moyens/Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la liaison avec la Convention internationale pour la protection des végétaux, la FAO, l’OIE, l’OMI, l’OMS et d’autres organismes et organisations concernés afin d’incorporer les espèces exotiques envahissantes dans leurs travaux; travailler avec les Parties à l’application des principes directeurs (décision VI/23, paragraphe 5) au niveau national (réunion du groupe de liaison : \$30K en 2010); • Assurer la liaison avec le programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP), l’Union mondiale pour la nature (UICN), DIVERSITAS, BioNET International et d’autres organismes et organisations en vue de mettre au point l’évaluation des risques posés par les espèces exotiques envahissantes et l’échange d’informations scientifiques aux niveaux national, régional et mondial (décision VIII/27, paragraphes 18, 41, 46 et 56) (réunion du groupe de liaison : \$30K en 2009) • Aider les Parties à améliorer la coordination à l’échelle nationale entre les organismes chargées des questions relatives aux espèces exotiques envahissantes; • Aider les gouvernements à créer les capacités et les compétences nécessaires pour combattre les menaces posées par les espèces exotiques envahissantes; • Évaluer les possibilités d’adopter des normes internationales concernant la question de savoir si et comment pallier le manque de normes internationales qui couvrent les espèces exotiques envahissantes, en particulier les animaux qui ne sont pas des parasites de plantes en vertu de la Convention internationale pour la protection des animaux, et faire rapport sur les résultats de ces consultations à la treizième réunion de l’Organe subsidiaire et à la CdP-9; • Convoquer un atelier d’experts pour évaluer l’état et les tendances de quelques espèces exotiques envahissantes et l’efficacité des moyens de lutte (consultant chargé de préparer la documentation de base : \$20K en 2009); • Organiser un atelier international sur l’échange d’informations concernant les espèces exotiques envahissantes et l’évaluation des risques (\$80K en 2009); • Organiser un atelier régional sur le renforcement des capacités pour les espèces exotiques envahissantes (\$80K en 2010) <p>Livrables :</p> <p>Publication sur l’évaluation des risques posés par les espèces exotiques envahissantes (consultant : \$10K en 2009; publication dans les séries techniques; \$10K en 2010)</p>
--	--

	<p>2. Approche par écosystème</p> <p><i>L'approche par écosystème est le principal cadre d'application de la Convention et elle est intégrée dans les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et autres plans et stratégies intersectoriels similaires.</i></p> <p>Mandat : décision VII/11; décision VI/12, décision IV/1 B; décision II/8, paragraphe 1; décision II/9; décision III/12, paragraphe 6 b); décision III/19, annexe, paragraphe 3; décision IV/1 B; et décision IV/1 A, paragraphe 4; recommandation XII/1 de l'Organe subsidiaire; et décisions anticipées de la CdP-9.</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.1, 4.3, 4.4</p> <p>Moyens/Activités :</p> <ul style="list-style-type: none">• Renforcement des partenariats pour l'élaboration de l'ouvrage consacré à l'approche par écosystème• Elargissement de la base de données d'études de cas sur l'approche par écosystème• Activités de renforcement des capacités dont des ateliers• Elaboration et diffusion d'orientations additionnelles <p>Livrables : ouvrage amélioré sur l'approche par écosystème; partenariat renforcé pour l'application de la Convention; appui consolidé au renforcement des capacités. Atelier sur l'approche par écosystème – renforcement des capacités à l'échelle régionale sur l'application de l'approche par écosystème (\$80K en 2009); (\$80K en 2010). Elaboration et publication de matériels de formation à l'approche par écosystèmes (\$20K en 2009)</p> <p>3. Évaluation d'impact</p> <p><i>Évaluation d'impact aux niveaux des projets et des stratégies afin de contribuer efficacement à la réduction de l'appauvrissement de la diversité biologique.</i></p> <p>Mandat : Article 14.1; Article 14.1; décision IV/10 C; décision V/13; décision V/6; décision VI/7 A; et décision VIII/28.</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.3, 4.4</p> <p>Moyens/Activités :</p> <ul style="list-style-type: none">• Création des capacités nécessaires à l'application des orientations sur l'évaluation des impacts sur l'environnement inclusifs de la diversité biologique aux niveaux national et régional (VIII/28, paragraphes 8 a) et 12 a)); (appui à deux ateliers de formation régionaux sur la diversité biologique et le SEA ????: 2 x \$80K en 2009);• Fourniture et échange d'informations sur les expériences des Parties et d'autres dans l'application des orientations sur l'évaluation des impacts sur l'environnement inclusifs de la diversité biologique à différentes échelles (VIII/28, paragraphes 8 b) et 12 c)); (appui à la publication d'orientations régionales : 2 x \$15K en 2010);• Elaboration et diffusion d'orientations spécifiques aux secteurs sur l'évaluation des impacts (VIII/28, paragraphe 12 b)); (\$10K en 2009) <p>Livrables : Orientations et capacités pour exécuter l'impact inclusif de la diversité biologique</p>
--	--

	<p>4. Indicateurs, buts et lignes de base</p> <p><i>Les buts et indicateurs sont appliqués aux niveaux national, régional et mondial et ils favorisent la prise de décisions et la communication relatives à l'information sur la diversité biologique.</i></p> <p>Mandat : Articles 7 et 14 de la Convention, décisions V/5 et VIII/23 (agriculture), décision VI/7 B, décisions VII/8, VII/1 et VIII/19 (forêts), VII/2, VIII/2 et recommandation XII/6 de l'Organe subsidiaire (terres arides), VII/4 et VIII/20 (eaux intérieures), VII/5 et VIII/22 (diversité biologique marine et côtière), VII/27 (montagnes), VIII/1 (diversité biologique insulaire), VII/28 (zones protégées), VIII/5 (Article 8 j) et dispositions connexes), VIII/7, VIII/14, recommandation XII/4 de l'Organe subsidiaire et recommandation 2/4 du groupe de travail sur l'application de la Convention (Perspectives mondiales de la diversité biologique), VII/30, VIII/8, VIII/15 et recommandation XII/4 de l'Organe subsidiaire, recommandation 2/1 du groupe de travail sur l'application de la Convention (Plan stratégique), recommandations 2/1 du groupe de travail sur l'application de la Convention (cadre pour le suivi de l'application) et 1/7 (rapports nationaux); recommandations anticipées de la treizième réunion de l'Organe subsidiaire, de la deuxième réunion du groupe de travail sur les zones protégées et décisions anticipées de la CdP-9.</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.1, 4.3, 4.4</p> <p>Moyens/Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation de la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et de produits auxiliaires dans différentes langues au titre de la décision anticipée de la CdP-9; (\$400K en 2009; \$484K en 2010); • Appui à l'exécution du projet de Partenariat sur les indicateurs 2010 de la diversité biologique; • Appui et orientations aux Parties pour l'élaboration de buts et d'indicateurs liés au cadre d'évaluation 2010; (2 ateliers de formation régionaux : 2 x \$80K en 2009); • Contribution à l'établissement d'un système mondial de surveillance de la diversité biologique <p>Livrables : Troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et produits auxiliaires dans différentes langues; orientations sur l'élaboration d'objectifs et d'indicateurs nationaux et sous-régionaux liés au cadre d'évaluation de l'objectif de 2010.</p> <p>5. Initiative taxonomique mondiale</p> <p><i>L'application de la Convention est améliorée en éliminant l'obstacle taxonomique.</i></p> <p>Mandat : Article 7; décisions VII/9, VI/8, V9, VIII/3 et décision anticipée de la CdP-9; décisions pertinentes de la CdP sur les programmes de travail thématiques et autres questions intersectorielles; rapport de la septième réunion du mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale</p> <p>Buts et objectifs du Plan stratégique : 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.1, 4.3, 4.4</p> <p>Moyens/Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir un fonds spécial pour l'ITM (et un partenariat mondial pour la taxonomie) qui sera utilisé pour le renforcement des capacités en matière de taxonomie; • Continuer de renforcer la collaboration avec le Catalogue de la vie, le mécanisme mondial d'informations sur la diversité biologique, BioNET-INTERNATIONAL et d'autres organisations concernées; • Achever ou actualiser les évaluations nationales des besoins taxonomiques;
--	---

- Contribuer aux évaluations régionales et mondiales des besoins taxonomiques;
- Faciliter la numérisation de l'information sur les spécimens de la collection d'histoire naturelle;
- Poursuivre la collaboration avec le programme mondial de l'Initiative sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public en vue de promouvoir l'importance de la taxonomie;
- Convoquer avec le soutien des organisations et donateurs concernés un séminaire dur l'élaboration de projets afin de promouvoir la formulation de projets nationaux reposant sur les besoins taxonomiques recensés et d'explorer les avantages potentiels de l'élaboration de nouveaux projets régionaux ou mondiaux et de renforcer les projets existants pour répondre les besoins taxonomiques communs qui ont déjà été identifiés;
- Réunions du mécanisme de coordination de l'Initiative taxonomique mondiale (\$30K en 2009 et \$30K en 2010), préparation d'un séminaire sur l'élaboration de projets avec BioNET INTERNATIONAL et d'autres organismes concernés.

Livrables : Evaluations des besoins taxonomiques achevés et étayés par une stratégie de financement à l'appui des projets taxonomiques nationaux.

6. Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

La stratégie mondiale fournit un cadre utile pour harmoniser et rassembler divers programmes et initiatives dans le domaine de la conservation des plantes tant qu'au niveau national que régional pour améliorer l'application de la Convention.

Mandat : Décisions V/10, VI/9 et VII/10; décisions pertinentes qui relèvent des programmes de travail thématiques et de questions intersectorielles; recommandation XII/2 de l'Organe subsidiaire

Importance pour le buts et objectifs du Plan stratégique : La Stratégie mondiale pour la conservation des plantes est la première de ces stratégies qui est élaborée en vertu de la CDB et elle représente un travail pilote pour l'élaboration et l'utilisation de buts au titre du Plan stratégique de la CDB.

Moyens et activités :

- Desservir et entretenir un mécanisme souple de coordination pour la stratégie, (appui à deux ateliers régionaux : 2 x \$80K en 2009)
- Appuyer l'élaboration de stratégies et objectifs nationaux et/ou régionaux et aider les Parties à intégrer les objectifs dans leurs stratégies, plans et programmes; compiler des études de cas et des informations;
- Évaluer l'exécution et l'efficacité du programme;
- Organiser et desservir les réunions d'experts selon qu'il conviendra;
- Préserver et stimuler la collaboration avec les organisations concernées, notamment le Partenariat mondial pour la conservation des plantes;
- Améliorer et entretenir les bases de données et les services Internet; et faciliter l'échange d'informations et la coopération avec les Parties, les autres gouvernements et les organisations et parties prenantes concernées, y compris ceux et celles dont il est fait mention dans les paragraphes 14 b) et 19 de la Stratégie mondiale (Annexe à la décision VI/9); exécution du mémorandum de coopération avec Botanic Gardens International (BGCI),
- Compiler des études de cas et des informations, y compris aux fins de leur inclusion dans la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (compilation d'études de cas utiles : \$20K en 2009).
- Élaborer en trois langues une boîte d'outils pour la stratégie mondiale pour la conservation des plantes (Consultant, 20K en 2009; publication 20K en 2009)

Livrables : Améliorer la sensibilisation et la participation aux activités de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes; moyens améliorés de quantifier les progrès accomplis dans la

	<p>poursuite des objectifs de cette stratégie.</p> <p>7. Zones protégées</p> <p><i>Des systèmes nationaux et régionaux globaux, efficacement gérés et écologiquement représentatives de zones protégées (y compris les zones communautaires conservées) sont créés et maintenus d'ici à 2010 (pour les zones terrestres) et à 2012 (pour les zones marines).</i></p> <p>Article 8 de la Convention, décision VI/; décision IV/15, paragraphe 6; décision IV/16; décision II/9, annexe, paragraphe 13, décision III/12; annexe; paragraphe a) et paragraphe f), décision IV/4, annexe I, paragraphe 8 c); décision IV/5, annexe, paragraphe 1 et partie C, élément de programme 3; et décision IV/7, annexe, paragraphes 3 h), 17 et 52; décision VII/28, annexe.</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.3, 4.4</p> <p>Moyens/Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'ateliers sous-régionaux sur le renforcement des capacités et l'examen de l'application de la Convention (3 x \$80K en 2009) • Mise en place et coordination de réseaux régionaux d'appui technique • Coordination de la mise au point de nouveaux outils et organisation et accessibilité des outils existants (Consultants, 80K en 2009) (Publication de boîtes à outils dans trois langues de l'ONU, 20K en 2009 et 20K en 2010) • Renforcement de la collaboration avec les ONG et les organisations afin de faciliter une meilleure application <p>Livrables : Cadre pour la surveillance, l'évaluation et la communication de l'efficacité de la gestion des zones protégées aux sites, des systèmes nationaux et régionaux de zones protégées, et des zones transfrontières protégées.</p> <p>8. Évaluation scientifique</p> <p>Mandat : Articles 7, 25, paragraphe 2, et annexe 1 de la Convention; toutes les décisions sur les programmes de travail thématiques et les zones protégées ainsi que sur l'Evaluation des écosystèmes en début de Millénaire, les rapports nationaux, le Plan stratégique et les Perspectives mondiales de la diversité biologique; décision VI/7-C; décision VII/6; recommandations anticipées de la treizième réunion de l'Organe subsidiaire, deuxième réunion du groupe de travail sur les zones protégées et décisions anticipées de la CdP-9.</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.5, 3.1, 3.3, 3.4, 4.1, 4.3, 4.4</p> <p>Moyens/Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une stratégie cohérente pour assurer le suivi de l'Evaluation des écosystèmes en début de Millénaire; • Appui aux évaluations du type Evaluation des écosystèmes en début de Millénaire, y compris des scénarios inframondiaux (appui à deux ateliers régionaux sur les scénarios inframondiaux : 2 x \$80K en 2009; appui à la publication des scénarios inframondiaux pertinents : \$20K en 2010) • Élaboration et diffusion d'orientations sectorielles sur l'évaluation d'impact (VIII/28, paragraphe 12 b)); <p>Livrables : Analyse des évaluations inframondiales et orientations sur l'établissement de liens entre celles-ci et la prise de décisions.</p> <p>9. Changements climatiques et diversité biologique</p> <p><i>1. Inclure des avis sur les impacts potentiels des changements climatiques et des activités de</i></p>
--	---

	<p><i>riposte sur la diversité biologique lorsque seront effectués des examens approfondis des programmes de travail de la Convention</i></p> <p>Mandat : VIII/30, décision anticipée de la CdP-9</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 3.3</p> <p>Moyens/Activités : ceux qui sont décrits dans la recommandation XII/5 de l'Organe subsidiaire</p> <p>Livrables : Recommandations sur la prise en considération de l'impact des changements climatiques et des activités de riposte dans les programmes de travail de la Convention (\$10 000 pour les honoraires de consultants en 2009 et \$10 000 pour les honoraires de consultants en 2010)</p> <p><i>2. Convoquer des ateliers pour les petits États insulaires en développement à l'appui de l'intégration des impacts des changements climatiques et des activités de riposte dans les programmes de travail et les stratégies et plans d'action nationaux en vue de faire bénéficier d'autres pays de tels ateliers</i></p> <p>Mandat : décision anticipée de la CdP-9</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, 3.3, 4.3, 4.4</p> <p>Moyens/Activités : Identifier les études de cas et les exemples de bonnes pratiques pertinents, préciser les liens avec le programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques, étudier les possibilités de collaboration avec les partenaires concernés, élaborer du matériel de base, convoquer des ateliers (3 ateliers de \$80 000 en 2009)</p> <p>Livrables : Trois ateliers régionaux pour les petits Etats insulaires en développement, y compris tous les documents et rapports de base connexes</p> <p><i>3. En collaboration avec les secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement et autres partenaires concernés, examiner les possibilités de mener d'autres actions à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique des tourbières tropicales boisées ainsi que d'autres zones humides</i></p> <p>Mandat : décision anticipée de la CdP-9</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.2, 1.3, 1.5, 2.5, 3.3</p> <p>Moyens/Activités : étudier les possibilités de collaboration avec les partenaires concernés, élaborer du matériel de base, identifier les activités pertinentes ((\$10 000 pour les honoraires de consultants en 2009)</p> <p>Livrables : A définir</p> <p><i>4. Accroître les synergies avec la CCNUCC, d'autres organismes des Nations Unies, les accords multilatéraux sur l'environnement concernés et les partenaires, et réaliser les activités de soutien mutuel convenues pour les secrétariats des trois conventions de Rio</i></p> <p>Mandat : décision VIII/30 9, décision anticipée de la CdP-9</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.2, 1.3, 4.4</p> <p>Moyens/Activités : étudier les possibilités de collaboration avec les partenaires concernés, réaliser des activités convenues dans le cadre du groupe de liaison mixte, du groupe de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, du groupe d'expert sur le transfert de technologie, du mécanisme du Centre d'échange et autres mécanismes et organes concernés, apporter des contributions en réponse aux demandes de la CCNUCC concernant la réduction des émissions du déboisement dans les pays en développement et le programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Livrables : Plusieurs (à définir mais comprenant du matériel de vulgarisation commun, des</p>
--	---

	<p>publications conjointes, des synergies accrues entre les organes subsidiaires, une plus grande sensibilisation des correspondants aux processus concernés, etc.)</p> <p><i>5. Appuyer l'exécution des demandes adressées au Secrétariat en ce qui concerne les changements climatiques et la diversité biologique dans le cadre d'autres programmes de travail et d'initiatives intersectorielles</i></p> <p>Mandat : décision VIII/30, décision anticipée de la CdP-9</p> <p>Importance pour les buts et objectifs du Plan stratégique : 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, 3.3, 4.3, 4.4</p> <p>Moyens/Activités : Explorer la collaboration avec les partenaires concernés, mobiliser des ressources pour l'appui que doit fournir le Secrétariat sur les instructions de la CdP, concevoir et produire des outils de formation, des matériaux de renforcement des capacités et des projets de vulgarisation et de sensibilisation, convoquer les réunions d'experts, organiser des ateliers (s'il y a lieu) et assurer la cohérence avec d'autres initiatives à l'ONU (\$20 000 pour les voyages, les publication et la diffusion en 2009 et \$30 000 pour les voyages, les publication et la diffusion en 2010)(Groupe de travail spécial d'experts techniques ,60K x 2 en 2009).</p> <p>Livrables : Plusieurs (y compris le renforcement des capacités des gestionnaires de récifs aux fins de l'intégration des changements climatiques dans la planification de la gestion des côtes, l'étude des liens qui existent entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et l'atténuation des changements climatiques, l'identification des vulnérabilités dans les communautés autochtones et locales, etc.)</p>
<i>Postes approuvés</i>	<p>P-4 ITM/Conservation des espèces exotiques envahissantes; P-4 Conservation <i>in situ/ex situ/</i> zones protégées/diversité biologique des montagnes</p> <p>Les "espèces migratrices" et les changements climatiques relèvent de l'administrateur de programme chargé des terres arides et subhumides. L'approche par écosystème relève du P-4 chargé de la diversité biologique marine et côtière; P-4 Evaluations scientifiques et techniques (en temps partagé)</p> <p>P-3 Evaluations des risques (en temps partagé)</p> <p>G-7 Assistant de programme</p>
<i>Nouveaux postes demandés</i>	G-7 Assistant de programme – Questions scientifiques
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p>Fonds d'affectation spéciale BE</p> <p>Total : 2009 : \$ 2 110K 2010 : \$ 794K</p> <p><u>Consultants</u></p> <p>2009 : \$160 000 (20K+10K Espèces exotiques envahissantes, 10K Evaluation d'impact, 20K GSPC, 80K Zones protégées, 10K+10K Changements climatiques)</p> <p>2010 : \$ 10 000 (10K Changements climatiques)</p> <p><u>Réunions</u></p> <p>2009 : \$150 000 (30K Espèces envahissantes; 120K Changements climatiques)</p> <p>2010 : \$ 30 000 (30K Espèces envahissantes)</p> <p><u>Ateliers</u></p> <p>2009 : \$1 280 000 (80K Espèces envahissantes, 80K Approche par écosystème, 160K Evaluation d'impact, 160K Indicateurs, 160K Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, 240K Zones protégées.</p>

/...

	<p>160K Evaluation scientifique, 240K Changements climatiques)</p> <p>2010 : \$ 160 000</p> <p>(80K Espèces envahissantes, 80K Approche par écosystème)</p> <p><u>Autres :</u></p> <p>2009 : \$ 520 000</p> <p>(20K Approche par écosystème, 400K Indicateurs, 40K GSPC, 20K+20K Zones protégées, 20K Changement climatiques)</p> <p>2010 : \$ 594 000</p> <p>(10K Espèces envahissantes, 30K Evaluation d'impact, 484K Indicateurs, 20K Evaluation scientifique, 30K Changement climatiques, 20K Zones protégées)</p>
--	---

C. Questions sociales, économiques et juridiques

a) Gestion globale

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Gérer les programmes de travail sur les questions sociales, économiques et juridiques ainsi que l'unité qui en est chargé; coordonner l'appui destiné aux organes concernés de la Convention; servir de Secrétaire de la CdP de même que des réunions des groupes de travail sur l'accès et le partage des avantages et sur l'article 8 j); représentation externe; coopérer avec les organisations des Nations Unies et autres organisations internationales compétentes; identifier les questions émergentes qui relèvent du programme; mise en œuvre de l'Accord du gouvernement hôte entre la Convention et le gouvernement du Canada.						
<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>1. Les réunions de la Conférence des Parties, du groupe de travail spécial sur l'article 8 j, du groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages, ainsi que les ateliers et réunions d'experts sur les incitations, le transfert de technologie, le tourisme, l'utilisation durable, l'accès et le partage des avantages, l'article 8 (j), ainsi que la responsabilité et la réparation reçoivent l'appui et la documentation nécessaire pour en assurer un fonctionnement efficace et normal.</i></p> <p>Moyens : Superviser et assurer la direction des travaux de la division; servir de secrétaire des réunions; superviser la préparation de la documentation; participation à la planification des sessions; coordination des contributions d'autres programmes; aider à assurer le secrétariat des réunions; fournir des avis sur des sujets spécifiques aux présidents et mobiliser des équipes pour donner aux présidents et autres membres élus des bureaux un soutien de fond et des services de secrétariat, en particulier durant les sessions et les consultations</p> <p><i>2. Questions juridiques concernant les dispositions prises par le pays hôte et autres questions selon que de besoin.</i></p> <p>Moyens : Mise en application de l'accord de siège passé en la Convention et le Gouvernement du Canada; gestion des relations au jour le jour avec le Gouvernement du Québec; examen de questions juridiques pertinentes, préparation de mémoires et d'avis juridiques, et fourniture des avis juridiques et de l'appui juridique que nécessitent le Secrétaire exécutif, les organes de la Convention et d'autres divisions du Secrétariat.</p>						
<i>Postes approuvés</i>	Administrateur général (D-1); G-6 Secrétaire						
<i>Ressources nécessaires</i>	<p>1. Dépenses de personnel</p> <table> <tr> <td>2009 : \$ 1 357 900</td> <td>2010 : \$ 1 397 900</td> </tr> </table> <p>2. Consultants:</p> <table> <tr> <td>2009 : \$ 20 000</td> <td>2010 : \$ 20 000</td> </tr> </table> <p>3. Réunion sur l'article 8 j)</p> <table> <tr> <td>2009 : \$ 0</td> <td>2010 : \$ 300 000</td> </tr> </table> <p>4. Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages</p>	2009 : \$ 1 357 900	2010 : \$ 1 397 900	2009 : \$ 20 000	2010 : \$ 20 000	2009 : \$ 0	2010 : \$ 300 000
2009 : \$ 1 357 900	2010 : \$ 1 397 900						
2009 : \$ 20 000	2010 : \$ 20 000						
2009 : \$ 0	2010 : \$ 300 000						

/...

	2009 : \$ 300 000 5. Voyages en mission : 2009 \$ 60 000 6. Personnel temporaire et heures supplémentaires 2009 : \$ 20 000	2010 : \$ 250 000 2010 : \$ 60 000 2010 : \$ 20 000
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	Fonds d'affectation spéciale BE 2009 : \$ 140 000 2010 : \$ 60 000 Réunions d'experts sur les villes et la diversité biologique (2) (60K en 2009 et 60K en 2010), atelier sur la coopération Sud-Sud en matière de diversité biologique (80K en 2009) Fonds d'affectation spéciale BZ 2009 : \$ 650 000 2010 : \$ 950 000 Réunion spéciale intersessions sur l'article 8 j) (participation des pays en développement et des économies en transition) 2009 : \$ 0 2010 : \$ 650 000 Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages (participation des pays en développement et des économies en transition) 2009 : \$ 650 000 2010 : \$ 300 000	

b) Aperçu des programmes de travail sur les questions sociales, économiques et juridiques (moyens génériques et livrables)

<i>Résultats escomptés 3/ (les questions sociales, économiques et juridiques dans leur ensemble)</i>	<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte et diffusion d'informations, notamment par le truchement du mécanisme du Centre d'échange; • Examen des rapports nationaux pour en tirer les informations pertinentes; • Compilation et synthèse d'informations de Parties, de gouvernements et d'organisations régionales et internationales; • Collecte d'informations sur des questions relatives à l'accès et au partage des avantages; préparation de la documentation de base pertinente pour les réunions; • Liaison avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées, les gouvernements et autres parties prenantes sur les faits nouveaux pertinents et l'apport de contributions pertinentes à d'autres instances; • Tenue à jour du fichier d'experts; • Compilation d'études de cas, de pratiques modèles et d'autres informations pertinentes; • Gestion de consultants pour la préparation d'études s'il y a lieu; • Avis au personnel concerné; contributions à la documentation pertinente. <p>Livrables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapports de synthèses et analyses; • Rapports et documents analytiques; informations compilées et diffusées par le truchement du mécanisme du Centre d'échange et par d'autres moyens.
--	--

c) Avis et appui juridique

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Aider à élaborer des régimes juridiques en vertu de la Convention et du Protocole; surveiller et faire l'analyse juridique de questions émergentes présentant un intérêt pour la Convention
-----------------------------------	---

3/ Note. Le cas échéant, des résultats et livrables additionnels spécifiques aux programmes de travail sont mis en évidence dans les sections c) à j) ci-dessous. Ces derniers rappellent également les mandats.

	et le Protocole; et donner des avis juridiques au Secrétariat et autres organes de la Convention et du Protocole.
Résultats escomptés	<p><i>Des avis et un appui juridiques sont donnés.</i></p> <p>Mandat : Articles 8, 14, 15, 23 et 24 de la Convention et articles 27 et 34 du Protocole; décisions V/16, VI/11, VI/27B, VII/5, VII/16, VII/17, VII/19, VII/33 et VIII/10 de la CdP, et décisions BS-I/7 et BS-I/8 de la CdP-RdP.</p> <p>Moyens : Avis juridiques et appui aux travaux de la Convention et du Protocole dans l'élaboration de régimes juridiques dans les domaines de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages, des espèces exotiques envahissantes, de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention; de la diversité biologique marine et côtière, des zones protégées; de la responsabilité et de la réparation pour les dommages causés à la diversité biologique; de la responsabilité et de la réparation pour les dommages découlant des mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés; et des procédures et mécanismes de respect relevant du Protocole; avis juridiques au Bureau du Secrétaire exécutif, des organes de la Convention et du Protocole, et d'autres divisions du Secrétariat; recherches et analyses juridiques sur des questions clés à l'étude par la CdP et la CdP-RdP; régimes juridiques, y compris des lignes directrices, dans les domaines indiqués à l'alinéa a) ci-dessus; organisation et appui aux réunions qui relèvent de la Convention et du Protocole.</p>
Postes approuvés	P-5, Juriste hors classe (en temps partagé) G-7 – Assistant de programme, affaires juridiques (50%)

d) Responsabilité et réparation

Aperçu des responsabilités	Contribuer à l'exécution des décisions de la CdP et CdP-RdP relatives à la responsabilité et à la réparation.
Résultats escomptés	<p><i>Les décisions de la CdP et de la CdP-RdP relatives à la responsabilité et à la réparation sont mises à exécution.</i></p> <p>Mandat : Article 14 2) de la Convention; décision IV/10 C; décisions V/18; VI/11, VII/17 et VIII/29 ainsi que l'article 27 du Protocole et la décision BS-I/8 de la CdP-RdP.</p> <p>Moyens : Appui aux travaux des experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation dans le contexte du paragraphe 2 de l'article 14 de la Convention ainsi qu'aux travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée d'experts techniques et juridiques sur la responsabilité et la réparation en vertu de l'article 27 du Protocole.</p>
Ressources extérieures au budget de base	Aucune

e) Examen et retrait des décisions de la CdP

Aperçu des responsabilités	Mise à exécution des décisions de la CdP relatives à l'examen et au retrait de ses décisions.
Résultats escomptés	<p><i>Un corps actualisé de décisions est adopté pour chaque thème.</i></p> <p>Mandat : Décisions V/20, VI/27B, VII/33 et VIII/10 de la CdP</p> <p>Moyens : Examen de l'exécution des décisions de la CdP; propositions à la Conférence des Parties concernant le retrait de (d'éléments de) décisions dans des domaines spécifiques.</p>
Ressources extérieures au budget de base	Aucune

f) Accès et partage des avantages

Aperçu des responsabilités	Mise en oeuvre du programme de travail sur l'accès et le partage des avantages
Résultats escomptés	<p><i>Achèvement de la négociation du régime international</i></p> <p>Mandat : Articles 1, 15, 16 et 19 de la Convention; décisions II/4, II/11, III/15, III/16, III/17, IV/8, V/26, VI/24, VII/19, VIII/4 et décisions anticipée de la CdP-9</p> <p>Moyens : Appui aux travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée sur</p>

	<p>l'accès et le partage des avantages, y compris la négociation d'un régime international sur l'accès et le partage des avantages et autres réunions de la CDB qui seront organisées à l'appui du processus de négociation (\$50K en 2009 et \$110K en 2010). Recherches et travaux analytiques sur des questions relatives à l'accès et au partage des avantages. Liaison et coopération avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales concernées et représentation officielle aux réunions et ateliers officiels. Collecte et diffusion des informations pertinentes par le truchement du mécanisme du Centre d'échange. Participation et contribution aux activités de sensibilisation et de renforcement des capacités liées à l'accès et au partage des avantages.</p>
<i>Postes approuvés</i>	P-4 Administrateur de programme (Accès et partage des avantages) GS Assistant e programme, accès et partage des avantages (50%)
<i>Nouveaux postes requis</i>	P-2 Administrateur adjoint de programme (Accès et partage des avantages)
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p>Fonds d'affectation spéciale BE 2009 : \$ 70 000 2010 : \$110 000 Appui aux deux coprésidents chargés de l'accès et du partage des avantages (voyages – 50K en 2009 et 50K en 2010) Groupe d'experts sur les questions relatives à l'accès et au partage des avantages (60K en 2010) Consultant sur les études analytiques liées à l'accès et au partage des avantages (20K en 2009)</p>

g) Économie, commerce et mesures d'incitation

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Contribuer à la mise à exécution des décisions pertinentes de la CdP sur les mesures d'incitation, le commerce et autres aspects économiques présentant un intérêt pour la réalisation des objectifs de la Convention.
<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>1. Application renforcée des mesures d'incitation, en particulier au niveau national, y compris par le biais de la promotion marchande des produits fondés sur la diversité biologique et l'utilisation d'outils de valorisation économique.</i></p> <p>Mandat : Article 11 de la Convention; décisions V/15, VI/15, VII/18, VIII/25, VIII/26 et décision anticipée de la CdP-9, y compris un programme de travail révisé.</p> <p>Moyens : Appuyer les travaux effectués sur les mesures d'incitation en vertu de la Convention, y compris mais pas uniquement la création de marchés pour les produits fondés sur la diversité biologique et la valorisation des ressources et fonctions de cette diversité ainsi que les services écosystémiques qui y sont associés, en particulier dans le cadre du programme de travail révisé anticipé sur les mesures d'incitation. Catalyser les activités pertinentes menées par les organisations et initiatives concernées, notamment sur la recherche, le renforcement des capacités et la formation comme le prévoient les décisions de la CdP.</p> <p>Livrables : Rapports et analyses techniques sur des questions relatives aux mesures d'incitation; base de données et boîte à outils sur les mesures d'incitation; initiative sde recherche et de formation.</p>
	<p><i>2. Les travaux sur les mesures d'incitation sont intégrés dans les programmes thématiques et les programmes consacrés à d'autres questions intersectorielles.</i></p> <p>Mandat : Articles 7, 10 et 14 de la Convention; VI/5, annexe 1; VI/22, annexe 1; VI/24 A; VII/2; VII/4; VII/5; VII/12; VII/14; VII/28; VIII/1; VIII/2; VIII/17; VIII/19; VIII/20; VIII/22; VIII/23 A; VIII/24; décisions anticipées de la CdP-9.</p> <p>Moyens : Avis économiques aux Parties, au Secrétaire exécutif et au personnel sur l'élaboration et l'application de différentes mesures; contribution aux travaux pertinents (l'accent étant mis notamment sur les liens entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et la réduction de la pauvreté, la valorisation de la diversité biologique et l'utilisation de mesures d'incitation en tant que mécanisme d'intégration intersectorielle des questions touchant à la diversité biologique).</p>

	<p><i>3. Au moyen d'une liaison efficace avec les organisations concernées, les liens entre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que les échanges commerciaux et les finances internationaux sont explorés; les synergies avec les organisations et les accords internationaux centrés sur les politiques économiques (en particulier les politiques commerciales) sont réalisées; les synergies potentielles appartenant aux aspects économiques de l'application d'autres accords multilatéraux sur l'environnement sont exploitées.</i></p> <p>Mandat : Articles 8 j), 11, 15, 22 et 24; décisions III/17, paragraphe 4; IV/6, paragraphe 10 IV/15, paragraphes 7 à 9, 17; VI/5, paragraphe 17; VI/20; VII/3, paragraphe 6; VIII/16; décisions anticipées de la CdP 9.</p> <p>Moyens : Analyse de la relation entre la libéralisation du commerce, la diversité biologique et la prévention des risques biotechnologiques ainsi que de la relation entre les dispositions du système d'échanges multilatéral et les objectifs et les mécanismes envisagés au titre de la Convention; liaison et coopération avec les organisations concernées (dont l'OCDE, la CNUCED, le PNUE-ETB et l'OMC) et les accords multilatéraux sur l'environnement (y compris la CITES, la Convention de Ramsar et la CCNUCC), en vue d'explorer les synergies possibles et la prestation d'un soutien mutuel entre les objectifs de la Convention et les politiques commerciales, et promotion de ces synergies dans les instances concernées; diffusion de l'information pertinente et prestation de compétences à d'autres programmes de travail.</p>
<i>Postes approuvés</i>	P-4 Administrateur de programme (économiste) (70%) G-7 Assistant de programme (50%).
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	Fonds d'affectation spéciale BE À déterminer à la lumière du programme de travail révisé sur les mesures d'incitation.

h) Diversité biologique insulaire, utilisation durable et tourisme

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique insulaire et mise à exécution plus approfondie des décisions sur l'utilisation durable et le tourisme, mettant ces programmes en rapport avec d'autres thèmes, questions et faits nouveaux pertinents.
<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>1. Le programme de travail sur la diversité biologique insulaire est exécuté et incorporé dans les stratégies et plans d'actions nationaux des Parties concernées.</i></p> <p>Mandat : Décision VIII/1 et buts 2.1, 2.2, 2.5 et 4.4 du Plan stratégique</p> <p>Moyens/Activités : Transformation du Partenariat mondial pour les îles (GLISPA) en une plate-forme d'échanges et de coopération, production de publications, appui aux Parties dans l'exécution du programme, en particulier pour ce qui est de la diversité biologique marine et côtière, du tourisme, des espèces envahissantes et des zones protégées (\$20K en 2009 et \$10K en 2010). Elaboration et exécution de projets pilotes de renforcement des capacités.</p> <p>NB. Les activités relatives au programme de travail sur la diversité biologique insulaire sont gérées dans le cadre des questions scientifiques, techniques et technologiques.</p>
	<p><i>2. Les principes et lignes directrices d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique sont appliqués et utilisés comme référence dans des domaines économiques spécifiques.</i></p> <p>Mandat : Articles 1 et 10 de la Convention, décision VII/12, buts 1.2 et 4.4 du Plan stratégique</p> <p>Moyens/Activités : Élaboration de moyens pour intégrer davantage l'utilisation durable dans les stratégies et plans d'action nationaux comme dans les plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels; diffusion des principes et lignes directrices; compilation d'études de cas sur l'application des principes et lignes directrices, et collecte d'informations utiles sur les expériences et les leçons apprises en vue de leur amélioration.</p>

	<p><i>3. Les lignes directrices de la Convention sur la diversité biologique pour la diversité biologique et le tourisme et les outils connexes mis au point par la CDB, sont utilisés de manière extensive tandis que les liens avec d'autres questions et thèmes (comme les zones protégées, les îles et la communication avec le secteur privé et les communautés autochtones et locales) sont renforcés.</i></p> <p>Mandat : Articles 10 et 11 de la Convention, décision VII/14, décision VIII/17, but 1.5 du Plan stratégique, décision anticipée de la CdP-9.</p> <p>Moyens/Activités : Promotion des lignes directrices, manuel de l'usager, et réseau de la diversité biologique et du tourisme (\$10K en 2009). Liaison avec des institutions liées au tourisme (comme l'Organisation mondiale du tourisme, le Conseil mondial du tourisme et des voyages la TOI) pour promouvoir l'utilisation de la boîte à outils. Renforcement des capacités des Parties et principaux groupes, en partenariat avec les organisations concernées, au moyen de séminaires, de prix, d'ateliers et d'événements. (\$80K en 2009 et \$80K en 2010). Elaboration de projets pilotes en partenariat avec des agents d'exécution. Production d'un atlas mondial sur la diversité biologique insulaire (\$30K en 2009).</p>
<i>Postes approuvés</i>	<p>P-4 Administrateur de programme (en temps partagé avec les questions scientifiques, techniques et technologiques)</p> <p>GS – Assistant de programme; utilisation durable et tourisme (50%) – appui de l'assistant de programme chargé des questions scientifiques, techniques et technologiques au programme de travail sur la diversité biologique insulaire.</p>
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p>Fonds d'affectation spéciale BE</p> <p>2009 : \$140 000 2010 : \$90 000</p> <p>Publication sur les études de cas de la diversité biologique insulaire (10K en 2009), publication de la boîte à outils sur les zones protégées et le tourisme (\$20K en 2009), Atlas mondial sur la diversité biologique insulaire (\$30K en 2009), appui au GLISPA annuel/événements touristiques et manifestations parallèles à la CdP-10 (10K en 2010), deux (2) ateliers régionaux sur le tourisme et les zones protégées. (\$80K en 2009 et \$80K en 2010).</p>

i) *Transfert de technologie*

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Contribuer à l'exécution des décisions pertinentes de la CdP sur le transfert de technologie et la coopération
<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>1. Exécution plus approfondie du programme de travail de la CdP sur le transfert de technologie et la coopération, et stratégie pour l'exécution du programme de travail.</i></p> <p>Mandat : Articles 16 à 19 de la Convention; décision VII/29; décision VIII/12, décision anticipée de la CdP-9.</p> <p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liaison et coordination des travaux avec les organisations et les experts concernés, y compris le groupe d'experts sur le transfert de technologie, la compilation d'études de cas de pays, de pratiques modèles et d'autres informations utiles; collecte et diffusion d'informations pertinentes (y compris par le truchement du mécanisme du Centre d'échange); • Coopération avec le personnel du Secrétariat concerné, les correspondants nationaux du mécanisme du Centre d'échange, le comité consultatif informel ainsi que les organisations et initiatives concernées aux niveaux national et international en vue de tirer parti des synergies potentielles dans l'application des possibilités et mécanismes de transformation du mécanisme du Centre d'échange en une porte d'accès internationale aux informations sur les technologies utiles; • Compilation d'informations de technologies utiles, du domaine personnel et du domaine public (y compris des informations sur les technologies traditionnelles et sur les bases de données technologiques aux niveaux national et international), y compris par le biais de

	<p>mécanismes d'interopérabilité.</p> <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme du Centre d'échange plus encore amélioré et efficacement entretenu en tant que porte d'accès centrale aux informations sur le transfert de technologie et la coopération, y compris des informations sur les technologies utiles.
	<p><i>2. Application des dispositions sur le transfert de technologie et la coopération dans les programmes thématiques pertinents et programmes sur d'autres questions intersectorielles.</i></p> <p>Mandat : Articles 16 à 19; décisions VI/22, paragraphes 16, 19, annexe; VI/23, annexe; VI/24 A; VI/25, annexe 2; VII/2; VII/5; VII/12, Annexe; VII/19; VII/28; VII/29, VIII/1.</p> <p>Moyens : Avis au personnel du Secrétariat chargé des programmes thématiques et des programmes sur d'autres themes intersectoriels et contribution à la documentation permanente; liaison avec les organisations et experts concernés; collecte d'informations sur les technologies, les bases de données technologiques et autres informations utiles (p.ex. sur les mesures de politique générale pour les environnements favorables au transfert de technologie qui s'appliquent à des domaines thématiques et/ou intersectoriels); diffusion de l'information (y compris par le truchement du mécanisme du Centre d'échange).</p> <p>Résultats : Attention accrue au transfert de technologie et à la coopération dans les programmes de travail thématiques et aux programmes de travail sur d'autres questions intersectorielles.</p>
	<p><i>3. Assistance à la mise en place de l'Initiative 'Technologie et diversité biologique et à l'exécution efficace de son portefeuille d'activités</i></p> <p>Mandat : décision anticipée de la CdP-9</p> <p>Moyens : liaison effective avec le Secrétariat et l'organe d'administration de l'Initiative Technologie et diversité biologique, avis pour la conception de son programme de travail et l'exécution de ses activités relatives : i) au renforcement des capacités; ii) à l'évaluation des besoins technologiques; iii) à la facilitation de l'application; et iv) au partage de l'information.</p> <p>Résultats : L'Initiative soutient sans réserve la mise en oeuvre de la stratégie d'exécution du programme de travail</p>
<i>Postes approuvés</i>	Aucun. Le programme est actuellement du domaine de compétence de l'économiste.
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p>Fonds d'affectation spéciale BE</p> <p>Consultances – Transfert de technologies</p> <p>2009 : \$ 20 000</p> <p>2010 : \$ 20 000</p>

k) Savoirs traditionnels (Article 8 j) et dispositions connexes)

Aperçu des responsabilités	Exécution du programme de travail sur les savoirs traditionnels, les innovations et les pratiques. (Article 8 j) et dispositions connexes).
----------------------------	---

D. Application et appui technique

a) Gestion globale

<i>Aperçu des responsabilités 4/</i>	Faciliter l'octroi d'un appui aux Parties pour améliorer l'application de la Convention, de son plan stratégique et de l'objectif de 2010, y compris par le biais de l'échange d'expériences, d'outils à des fins d'application et de leçons apprises, appui à l'établissement de rapports nationaux et à la mise à jour et l'application de stratégies et plans d'action nationaux, intégration de la diversité biologique, appui d'organismes partenaires, et mobilisation de ressources financières
<i>Postes approuvés</i>	D-1 – Administrateur principal; G-6 Secrétaire
<i>Ressources nécessaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> 1. Dépenses de personnel 2009 : \$ 1 156 200 2010 : \$ 1 190 400 2. Consultants: 2009 : \$ 20 000 2010 : \$ 20 000 3. Voyages en mission 2009 : \$ 60 000 2010 : \$ 60 000 4. Personnel temporaire et heures supplémentaires 2009 : \$ 20 000 2010 : \$ 20 000
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p>Fonds d'affectation spéciale BE Troisième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'application de la Convention – s'il en est ainsi décidé à la COP-9 (Voir la recommandation 2/1 du groupe de travail sur l'application de la Convention) 2010 : \$300 000 ou \$250 000 si elle a lieu immédiatement avant la réunion de l'Organe subsidiaire (Format de groupe de travail unique)</p> <p>Fonds d'affectation spéciale BZ Troisième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'application de la Convention (groupe de travail sur l'application de la Convention-3) Participation des pays en développement 2010 : \$ 650 000</p>

b) Plan stratégique, objectif de 2010, intégration, stratégies et plans d'action nationaux et coopération interinstitutions

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Promouvoir et appuyer la réalisation de l'objectif de 2010 de la Convention, y compris l'intégration de la diversité biologique, la coopération interinstitutions et l'appui à l'élaboration, à l'actualisation et à la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action relatives à la diversité biologique, et mise à jour du Plan stratégique.
<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>1. Des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique sont élaborés, actualisés et mis en oeuvre tandis que l'intégration de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectoriels est renforcée.</i></p> <p>Mandat : Article 6; Décision VIII/8; décision de la CdP-9 fondée sur la recommandation 2/1 du groupe de travail sur l'application de la Convention.</p>

4/ Voir la note 2 en bas de page pour un aperçu des responsabilités des chefs de division.

	<p>Moyens : Examen des obstacles à l'élaboration et à la mise en oeuvre des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique; mise à jour des lignes directrices pour l'élaboration d'un programme d'appui aux stratégies et plans d'action nationaux, y compris: la mise à jour des lignes directrices sur les stratégies et les plans d'action nationaux afin d'y inclure les avis techniques sur l'intégration de l'objectif de 2010 dans tous les secteurs et d'autre éléments qui découlent de la recommandation 2/1 du groupe de travail sur l'application de la Convention, les lignes directrices et l'appui technique aux Parties pour intégrer la diversité biologique dans les documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté, le CAS, les stratégies nationales pour les OMD, et autres stratégies; l'élaboration et l'exécution, avec des partenaires, de programmes régionaux et sous-régionaux de formation qui faciliteront la réalisation de l'objectif de 2010 et de ses sous-objectifs, et l'évaluation des progrès accomplis et les rapports y relatifs; la prestation d'une assistance aux Parties en vue de la mise en œuvre de lignes directrices et d'outils élaborés en vertu de la Convention (par exemple au moyen de l'élaboration de boîtes à outils, d'ateliers régionaux, de la coopération avec des programmes de formation existants; la promotion d'ateliers/dialogues régionaux ou d'autres mécanismes d'échange d'expériences et de leçons apprises; l'intégration des buts et activités prioritaires pertinents de la CDB dans les stratégies et les plans de travail régionaux (avec les organisations régionales); le renforcement de la communication et de la coordination, aux niveaux national et régional, entre les correspondants des accords multilatéraux sur l'environnement.</p>
	<p><i>2. Prestation accrue d'un appui technique aux Parties des organisations partenaires et coordination interinstitutions et collaboration Sud-Sud renforcée.</i></p> <p>Mandat : Décisions VIII/8 et VIII/16; décision de la COP-9 fondée sur la recommandation 2/1 du groupe de travail sur l'application de la Convention.</p> <p>Moyens : Faciliter la prestation de l'appui technique aux Parties d'organismes partenaires dont le PNUD, le PNUE, la FAO et d'autres organisations intergouvernementales, les organismes bilatéraux et les ONG. Lier les Parties qui nécessitent une assistance technique aux donateurs et organisations qui peuvent financer et fournir une assistance technique. Promouvoir la coordination entre les organismes afin d'assurer l'appui effectif nécessaire pour l'application de la Convention et promouvoir la cohérence des politiques (par le truchement des groupes de liaison des conventions de Rio et les conventions relatives à la diversité biologique, et d'autres mécanismes). Promouvoir la collaboration Sud-Sud.</p>
	<p><i>3. Les correspondants nationaux et d'autres chargés de l'application de la Convention bénéficient du renforcement des capacités</i></p> <p>Mandat : Décisions VIII/8 et VIII/16; décision de la CdP-9 fondée sur la recommandation 2/1 du groupe de travail sur l'application de la Convention.</p> <p>Moyens : Mettre au point la série de modules de renforcement des activités pour l'application de la Convention. Faciliter l'organisation d'ateliers de formation et de renforcement des capacités sur la base de l'échange d'expériences entre les Parties, les organismes partenaires et les parties prenantes, y compris au moyen d'ateliers tenus en marge des principales réunions de la Convention. Ces activités seront exécutées en étroite collaboration avec le PNUD, le PNUE et d'autres partenaires.</p>
	<p><i>4. La troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique fait une évaluation scientifiquement rigoureuse des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 et stimule une action plus efficace destinée à faciliter l'application de la Convention.</i></p> <p>Mandat : Décision III/14, VI/25, décision de la CdP-9 fondée sur la recommandation 2/4 du groupe de travail sur l'application de la Convention et la</p>

	<p>recommandation XII/4 de l'Organe subsidiaire.</p> <p>Moyens : Planification et coordination de la préparation du matériel pour les Perspectives mondiales de la diversité biologique, y compris au moyen de l'analyse des rapports nationaux et d'autres informations utiles, en collaboration avec des institutions spécialisées et avec le concours d'experts consultants.</p>
	<p>5. <i>Le plan stratégique est mis à jour.</i></p> <p>Mandat : Décisions VIII/15 et VIII/8, et décision de la CdP-9 qui en découlent.</p> <p>Moyens : Appuyer la procédure de mise à jour du plan stratégique arrêtée à la CdP-9 en conformité avec les décisions VIII/15 et VIII/8. Analyse de l'état d'avancement du plan stratégique existent et du cadre connexe pour les buts et objectifs.</p>
<i>Liens extérieurs</i>	Parties et gouvernements, organes de l'ONU, autres organisations intergouvernementales, institutions bilatérales et multilatérales de financement, FEM et ses agents d'exécution, organisations non gouvernementales concernées, instituts d'enseignement et de recherche, autres secrétariats de conventions, institutions pédagogiques et d'élaboration de programmes d'études.
<i>Postes approuvés:</i>	P5 – Administrateur de programme hors classe, coordination interinstitutions et 2010 P-4 Fonctionnaire chargé des affaires environnementales (en temps partagé) – à transférer au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques 100% Deux assistants de programme (G7)
<i>Nouveaux postes demandés</i>	G-7 Assistant de programme – Stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<u>Fonds d'affectation spéciale BE</u> Ateliers de renforcement des capacités ITS (4) 2009 : \$320 000 Atelier international pour la diversité biologique et le développement 2010 : \$100 000 <u>JPOs (2) intégration; – Stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique</u>

c) *Rapports*

Aperçu des responsabilités	Appuyer la préparation des quatrièmes rapports nationaux par les Parties et leur analyse afin de faciliter l'examen de l'application de la Convention par la Conférence des Parties ainsi que l'identification des besoins des Parties pour l'application effective de la Convention
Résultats escomptés	<p>1. <i>Les quatrièmes rapports nationaux sont préparés par les Parties et ils constituent un mécanisme efficace d'amélioration de la l'application de la Convention.</i></p> <p>Mandat : Article 26; Décision VIII/14.</p> <p>Moyens : Donner aux Parties des orientations dans la préparation des quatrièmes rapports nationaux, faciliter l'échange d'expériences entre les Parties et faciliter la prestation d'un appui financier du FEM. Rester en contact régulier avec les correspondants locaux et les personnes responsables de la préparation des quatrièmes rapports nationaux.</p> <p>2. <i>Les quatrièmes rapports nationaux sont synthétisés et analysés afin de fournir des renseignements sur les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, sur la mise en œuvre du plan stratégique, sur la réalisation de l'objectif de 2010 et sur les objectifs du Millénaire pour le développement.</i></p> <p>Mandat : Article 26; Décision VIII/14.</p>

	<p>Moyens : Analyse des rapports nationaux centrée qu'elle sera sur les buts et objectifs stratégiques arrêtés dans le Plan stratégique, les mesures prises pour réaliser l'objectif de 2010 et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ainsi que les dispositions de la décision VI/25, paragraphe 3 d) aux fins de leur examen par la CdP-10 et les réunions préparatoires, y compris les Perspectives mondiales de la diversité biologique. Identification d'études de cas des progrès accomplis par les pays dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique.</p>
	<p>3. <i>Rationalisation des modalités d'établissement des rapports par les Parties au moyen d'un accroissement des synergies</i></p>
	<p>Mandat : Décision VIII/14 et décision de la CdP-9 découlant de la recommandation 2/1 du groupe de travail sur l'application de la Convention.</p> <p>Moyens : Collaboration avec les secrétariats d'autres conventions, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le PNUE et d'autres organes concernés; analyse du résultat de projets pilotes; activités de communication communes sur l'objectif de 2010 et les OMD, incorporation des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable et réunions connexes sur l'objectif de 2010 et les OMD concernant l'harmonisation des rapports.</p>
	<p>4. <i>Les quatrièmes rapports nationaux et autres rapports sur l'application de la Convention sont facilement disponibles</i></p>
	<p>Mandat : Décision VIII/14</p> <p>Moyens : Une base de données efficace des quatrièmes rapports nationaux et autres rapports sur l'application de la Convention, des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, des études de pays sur la diversité biologique et d'autres informations nationales, régionales et mondiales sur l'état et les tendances de la diversité biologique et l'état d'application de la Convention, des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 et des objectifs du Millénaire pour le développement est tenue à jour et disponible pour consultation par le truchement du mécanisme du Centre d'échange des rapports nationaux.</p>
	<p>5. <i>Mise au point de méthodologies d'évaluation de l'état d'application de la Convention et identification des moyens à utiliser pour faciliter davantage cette application au niveau national.</i></p>
	<p>Mandat : Décision VIII/14 et 26 de la Convention; décisions IV/14(4), V/19, V/20, VI/26.</p> <p>Moyens : Mise au point des orientations sur la préparation des rapports nationaux et thématiques; création d'outils en ligne pour aider les Parties à établir leurs rapports; élaboration d'un rapport national modèle; prestation d'une assistance aux Parties sur demande et sous réserve de la disponibilité de ressources.</p>
<i>Postes approuvés</i>	P-3 Fonctionnaire chargé des affaires environnementales (en temps partagé) G-7 Assistant de programme (en temps partagé)
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	Aucune
<p><i>d) Questions financières</i></p> <p><i>i) Ressources financières</i></p>	
<i>Aperçu des responsabilités</i>	Fournir un service essentiel aux processus intergouvernementaux comme le stipule l'article 20 de la Convention pour ce qui est des ressources financières, en surveillant l'état des finances, en identifiant les lacunes et en élaborant des options aux niveaux national, régional et international

<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>Stratégie de mobilisation des ressources appliquée à grande échelle</i></p> <p>Mandat : décision de la CdP-9 découlant de la décision VIII/13 et de la recommandation 2/1 du groupe de travail sur l’application de la Convention</p> <p>Moyens : Faciliter l’appui aux Parties et partenaires dans l’application de la stratégie de mobilisation de ressources convenue à la CdP-9 au moyen d’ateliers, d’outils, d’orientations et d’échange d’expériences par le biais du mécanisme du Centre d’échange</p> <p>Livrables : Documentation requise préparée; réunions demandées organisées; prestation de services à la deuxième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l’examen de l’application de la Convention</p>
	<p>2. <i>Suivi des ressources financières à l’appui de la Convention</i></p> <p>Mandat : Article 20 de la Convention et décisions I/2, II/6, III/6, IV/12, V/11, VI/16 et VII/21</p> <p>Moyens : Collaboration avec l’OCDE à la collecte et à l’analyse des données financières sur la diversité biologique; élaboration de formats de rapport sur les ressources financières pour les pays développés; analyse des contributions des pays développés; ateliers/séminaires pour promouvoir le partage des expériences et des informations entre pays développés et entre pays développés et pays en développement</p> <p>Livrables : Documentation établie pour les réunions intergouvernementales dont la deuxième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l’examen de l’application de la Convention et la CdP-9; ateliers/séminaires organisés et publications externes pour faire part des expériences et sensibiliser</p>
	<p>3. <i>Identification des lacunes dans l’appui financier à l’application de la Convention</i></p> <p>Mandat : Article 20 de la Convention et décisions I/2, II/6, III/6, IV/12, V/11, VI/16 et VII/21</p> <p>Moyens : Evaluation des besoins de financement, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition; élaboration de formats de rapport sur les ressources financières pour les pays en développement et les pays à économie en transition; analyse des contributions des pays en développement et des pays à économie en transition; ateliers/séminaires pour promouvoir le partage d’expériences et d’informations entre les pays en développement et entre les pays développés et les pays en développement</p> <p>Livrables : Documentation établie pour les réunions intergouvernementales, y compris la deuxième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l’examen de l’application de la Convention et la neuvième réunion de la Conférence des Parties; ateliers/séminaires organisés et publications externes pour faire part des expériences et sensibiliser</p>

	<p><i>4. Exploration des mesures ou instruments de financement à l'appui de l'application de la Convention</i></p> <p>Mandat : Article 20, paragraphe 1; décisions IV/12, V/11, VI/16 et VII/21.</p> <p>Moyens : Synthèse et diffusion de l'expérience nationale en matière de financement pour la diversité biologique; exploration d'instruments financiers innovateurs pour l'application de la Convention; promotion du partage des expériences et des connaissances sur les mesures de financement entre les Parties; avancement de l'initiative mondiale sur les banques, les entreprises et la diversité biologique; collaboration avec les organisations compétentes à la création d'instruments de financement.</p> <p>Livrables : Documentation établie pour les réunions intergouvernementales dont la deuxième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention et la CdP-9; ateliers/séminaires organisés et publications externes pour faire part des expériences et sensibiliser</p>
	<p><i>5. Appui pour un examen approfondi de questions thématiques par la Conférence des Parties à sa neuvième réunion</i></p> <p>Mandat : Article 20 de la Convention et décision VII/31</p> <p>Moyens : Collecte et analyse d'informations sur le financement de la diversité biologique agricole, sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, sur les espèces exotiques envahissantes, sur la diversité biologique des forêts, sur les incitations et sur l'approche par écosystème; participation et contribution à l'élaboration comme à l'examen des travaux intersessions sur de questions thématiques</p> <p>Livrables : Contribution à l'examen de questions thématiques par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques; ateliers/séminaires organisés et publications externes pour faire part des expériences et sensibiliser</p>
<i>Poste approuvé</i>	P-4 Administrateur de programme (ressources financières et mécanisme de financement); G-7 Assistant de programme (ressources financières et mécanisme de financement)
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	Aucune

ii) Mécanisme de financement

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Soutenir l'application de la Convention pour ce qui est de la mobilisation de ressources à l'intention des Parties éligibles, notamment par le biais du mécanisme de financement et de la promotion de la contribution effective d'institutions privées, de fondations et d'autres sources innovatrices de financement à l'appui de la phase d'application de la Convention.
-----------------------------------	--

<i>Résultats escomptés</i>	<p>Mandat : Article 20 de la Convention et décisions III/8, IV/11, V/13, VI/17 et VII/20</p> <p>Moyens : Appui au dialogue sur les manières de formuler et d'appliquer le plus efficacement possible les orientations sur le mécanisme de financement et explorer les possibilités de rationaliser ces orientations (compte tenu du cadre pour les buts et objectifs inclus dans la décision VII/30 ainsi que des indicateurs d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010); consultation avec le mécanisme de financement désigné sur ses documents de politique et de projet; participation aux réunions organisées par le mécanisme de financement désigné.</p> <p>Livrables : Documentation établie pour un dialogue; réunions de dialogue organisées; observations sur les propositions de projets et les projets de documents de politique générale; contributions aux réunions du mécanisme de financement désigné; documentation pour la CdP-9; publication sur les orientations données au mécanisme de financement par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique</p>
	<p>2. <i>Les institutions financières sont encouragées à soutenir la diversité biologique</i></p> <p>Mandat : Article 21, paragraphe 4, de la Convention et décisions II/6, III/6, IV/12, V/11, VI/16 et VII/21.</p> <p>Moyens : Explorer les moyens possibles d'une collaboration avec les institutions de financements; mettre en place un système de correspondants pour les ressources financières; promouvoir les efforts des institutions de financement afin de rendre leurs activités plus axées sur la Convention; étudier les caractéristiques propres aux activités de la diversité biologique et leurs incidences pour les décisions de financement; établir des relations de communication entre la Convention et les institutions de financement et les organisations internationales concernées; promouvoir la coordination des opérations de financement de la diversité biologique; échanger des informations dont des réussites et des pratiques modèles; centraliser les informations sur les activités des institutions de financement et autres donateurs relatives à la diversité biologique; soutenir l'initiative mondiale sur les banques, les entreprises et la diversité biologique.</p> <p>Livrables : Base de données sur les institutions financières qui revêtent une importance pour la Convention; guide pour les donateurs sur la Convention; guide aux sources d'assistance internationale pour la diversité biologique.</p>
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	Aucune
<i>e) Échange d'informations – le mécanisme du Centre d'échange</i>	
<i>Aperçu des responsabilités</i>	Promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique, dans les pays et les régions et entre eux. Créer un mécanisme mondial d'échange et d'intégration de l'information sur la diversité biologique. Mettre en valeur le réseau humain et technologique nécessaire. Contribuer au développement technique du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.
<i>Résultats escomptés</i>	<p>1. <i>Les gouvernements et autres parties prenantes de la diversité biologique ont accès aux informations pertinentes qui les aident à prendre des décisions et à élaborer des politiques, et prennent des initiatives reposant sur la coopération scientifique et technique.</i></p> <p>Mandat : Articles 18.3, 17 de la Convention, Plan stratégique du mécanisme du Centre d'échange</p> <p>Recommandations du Comité consultatif informel, décisions V/14, VI/18, VII/23 et VIII/11 de la CdP</p> <p>Moyens : Amélioration des bases de données et des informations fondées sur la Toile; traduction du site Internet et des informations que renferment les bases de données dans plusieurs langues de l'ONU; conception et mise en oeuvre des mécanismes de collecte et de diffusion des informations sur l'application de la Convention et de ses programmes de travail; conception et exécution d'un système fondé sur la Toile pour aider les Parties à</p>

	<p>planifier leurs activités relatives à l’application de la Convention et à rendre compte.</p> <p>Livrables : Amélioration et actualisation du site Web dans plusieurs langues avec des informations utiles sur l’application de la Convention et de ses programmes de travail; disponibilité de systèmes et mécanismes fondés sur la Toile qui aident les Parties dans leurs activités liées à l’application de la Convention.</p>
2.	<p><i>Le mécanisme du Centre d’échange encourage le travail en réseau et la collaboration afin de stimuler un plus grand travail en coopération.</i></p> <p>Mandat : Articles 18.3, 17 de la Convention, Plan stratégique du mécanisme du Centre d’échange</p> <p>Recommandations du Comité consultatif informel, décisions V/14, VI/18, VII/23 et VIII/11 de la CdP.</p> <p>Moyens : Création et promotion d’outils de collaboration fondés sur la Toile comme les wikis, les blogs ou les forums de discussion, qui facilitent le dialogue et le partage d’expériences entre les correspondants nationaux, les participants aux réunions et les membres des groupes de travail; coopération avec les Parties et autres partenaires pour renforcer le réseau du mécanisme du Centre d’échange; participation à des initiatives pertinentes qui encouragent l’échange d’informations.</p> <p>Livrables : Outils de collaboration fondés sur la Toile; partenariats et initiatives conjointes pour faciliter l’échange d’informations et le partage d’expériences; réseau élargi du mécanisme du Centre d’échange avec une participation plus active.</p>
3.	<p>Le mécanisme du Centre d’échange contribue à la création du réseau du mécanisme du Centre d’échange au moyen de lignes directrices, du renforcement des capacités et d’un appui technique.</p> <p>Mandat : Articles 18.3, 17 de la Convention, Plan stratégique du mécanisme du Centre d’échange</p> <p>Recommandations su Comité consultatif informel, décisions V/14, VI/18, VII/23 et VIII/11 de la CdP.</p> <p>Moyens : Préparation et diffusion de lignes directrices, de spécifications techniques et d’autres références pertinentes pour mettre en place le réseau de mécanisme du Centre d’échange aux niveaux national et international; activités de renforcement des capacités et d’appui technique au bénéfice des Parties pour qu’elles puissent renforcer leurs centres nationaux d’échange.</p> <p>Livrables : Lignes directrices, boîte à outils et autres matériels de renforcement des capacités diffusés et utilisés; amélioration des sites Internet nationaux du mécanisme du Centre d’échange; prestation d’une assistance aux correspondants nationaux du mécanisme.</p>

	<p><i>4. Le mécanisme du Centre d'échange contribue au développement et au fonctionnement du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques.</i></p> <p>Mandat : Article 20.1 du Protocole de Cartagena.</p> <p>Recommandations du Comité consultatif informel du mécanisme du Centre d'échange</p> <p>Moyens : Création, mise en oeuvre et entretien du portail du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ainsi que des centres nationaux d'échange au moyen de mécanismes modernes fondés sur la Toile afin d'aider les pays à enregistrer les informations sur la prévention des risques biotechnologiques et à y accéder comme le stipule le Protocole de Cartagena.</p> <p>Livrables : Amélioration du portail central du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et réseau élargi de centres nationaux d'échange</p>
<i>Postes approuvés:</i>	P-4 Administrateur de programme, mécanisme du Centre d'échange (en temps partagé) P-4 Administrateur de programme – Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (en temps partagé) à transférer au Protocole 100% G-7 Programme Assistant, centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (en temps partagé) à transférer au Protocole 100%
<i>Nouveaux postes requis:</i>	G-7 Éditeur du Web; G-7 Assistant de programme, Mécanisme du Centre d'échange
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p><u>Fonds d'affectation spéciale BE</u></p> <p>2009 : \$ 130 000 2010 : \$ 130 000</p> <p>Réunions Participation de quelques pays en voie de développement au Comité consultatif informel du mécanisme du Centre d'échange 2009 : \$30 000; 2010 : \$30 000 2 ateliers régionaux du mécanisme du centre d'échange (Amérique latine et Caraïbes et Asie) 2009 : \$80 000; 2010 : \$80 000</p> <p>Consultants Création de systèmes fondés sur la Toile et boîte à outil 2009 : \$20 000; 2010 : \$20 000</p>

E. Division de la vulgarisation et des principaux groupes

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Gestion des activités de vulgarisation et des communications d'entreprise, y compris les contacts avec les médias. Promouvoir et coordonner l'exécution du programme de travail pour l'Initiative mondiale sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public. Promouvoir la participation des principaux groupes aux travaux de la Convention ainsi qu'à la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique. Gestion de tous les systèmes d'information. Être un dépositaire d'informations pertinentes sur la diversité biologique et les questions relatives à la Convention.
<i>Postes approuvés</i>	Administrateur de programme hors classe (P-5)
<i>Ressources nécessaires</i>	<p>1. Dépenses de personnel 2009 : \$1 288 500 2010 : \$1 327 000</p> <p>2. Consultants 2009 : \$ 20 000 2010 : \$ 20 000</p> <p>3. Voyages en mission 2009 : \$ 60 000 2010 : \$ 60 000</p> <p>4. Activités de vulgarisation 2009 : \$ 50 000 2010 : \$ 50 000</p> <p>5. Matériels de sensibilisation du public 2009 : \$ 250 000 2010 : \$ 90 000</p>

	6. Personnel temporaire et heures supplémentaires 2009 : \$ 20 000 2010 : \$ 20 000
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	Aucune

a) Vulgarisation et communication, éducation et sensibilisation du public

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Gestion des activités de vulgarisation et des communications d'entreprise, y compris les contacts avec les médias. Promouvoir et coordonner la mise en oeuvre du programme de travail de l'initiative mondiale sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.
	Résultat : <i>1. La visibilité de la Convention et du Secrétariat est améliorée.</i> Mandat : Décision VI/19, paragraphe 4 e) Moyens : Promotion d'activités visant à réaliser l'objectif de 2010 et les OMD; exécution de la stratégie de communication d'entreprise pour le Secrétariat; coordination des activités de la Journée internationale de la diversité biologique; publication d'informations à l'intention des médias et rôle de porte-parole; établissement de contacts avec les médias et de relations avec d'autres principaux groupes; diffusion de matériels de promotion; possibilités de photos.
	Résultat : <i>2. Un réseau de communication, d'éducation et de sensibilisation du public est opérationnel et efficace</i> Mandat : Article 13 de la Convention et décisions VI/19 et VII/24, but 4 du Plan stratégique Moyens : Établir un réseau par le biais de l'application des dimensions de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public aux nouvelles questions intersectorielles et aux nouveaux domaines thématiques (en termes concrets, les priorités identifiées dans le Plan stratégique); promouvoir les projets de démonstration; amélioration du portail électronique; identifier les partenaires et partenaires prenantes potentiels.
	Résultat : <i>3. Sensibilisation du public à la nécessité et aux réalisations de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique (Année internationale de la diversité biologique)</i> Mandat : Article 13 de la Convention et but 4 du Plan stratégique Moyens : Promouvoir l'Année internationale de la diversité biologique en fonction de la stratégie décrite dans le document PNUE/CBD/COP/9/25/Add.1, y compris la formulation d'une stratégie de communications fondée sur un message mondial et la création d'espaces et de possibilités de mettre en relief les histoires locales; donner un élan en faisant la promotion de l'Année internationale de la diversité biologique à de grandes réunions internationales avant 2010 et influencer les activités des Parties et organisations partenaires en mobilisant un appui. Créer une exposition itinérante de l'Année internationale.
<i>Postes approuvés</i>	Fonctionnaire de l'information (P-4); spécialiste du site Internet (P-3); 2 G-7 Assistants de programme

<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	Fonds d'affectation spéciale BE Matériels d'information (publications), y compris la reconstitution de la collection existante et la distribution de 220 000 copies par an; matériels et activités ciblées d'éducation et de sensibilisation du public (IBD 2009 et 2010) 300 000 copies par an (autre); publication de quatre numéros du magazine Gincana (consultant/personnel de courte durée 84 800 copies en 2009 et 86 500 en 2010); Communication, éducation et sensibilisation du public - Appui/ coordination des activités prioritaires (réunion du Comité consultatif informel 1x 30 000 par an; ateliers régionaux sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public 2x80 000 par an), traduction/reproduction de la boîte à outils sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public 100 000 (2009), ateliers de formation à l'intention des médias 2x80 000 par an, activités d'éducation (2009 - consultant 20 000; W/S 80 000); appui pour la vulgarisation des médias (30 000 par an (autre)); voyages/participation du fonctionnaire d'information à de grands événements partenaires (30 000 par an, autre). Stratégie pour l'Année internationale de la diversité technologique par an (autres).
	2009 : \$1 314 800 2010 : \$1 116 500 Consultants/personnel de courte durée : 2009 - \$ 104 800 2010 \$ 86 500 Réunions : 2009 \$ 30 000; 2010 \$ 30 000 Ateliers : 2009 \$ 400 000; 2010 – \$320 000 Autres : 2009 - \$ 780 000; 2010 – \$680 000

b) Principaux groupes

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Promouvoir la participation des principaux groupes aux travaux de la Convention ainsi que la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique
<i>Résultats escomptés</i>	Résultat : <i>Les principaux groupes, qui sont reconnus par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, participent aux travaux de la Convention et à la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique.</i> Mandat : But 4 du Plan stratégique Moyens : Mettre en place un réseau de partenaires parmi les principaux groupes à l'appui de l'application de la Convention, y compris les communautés autochtones et locales, les femmes, les enfants et les jeunes, les organisations non gouvernementales, les milieux scientifiques, le secteur privé, les parlementaires et les autorités locales. Livrables : Participation active des principaux groupes à la réalisation des trois objectifs de la Convention et à l'exécution de ses décisions pertinentes
<i>Liens extérieurs</i>	Organisations représentatives des principaux groupes
<i>Nouveaux postes demandés</i>	P-3 Administrateur de programme – secteur privé; G-7 Assistant de programme – Correspondant de partie prenante
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	Fonds d'affectation spéciale BE 2009 : \$223 500 2010 : \$217 300 Personnel Correspondant de la CDB pour la parité des sexes 2009 : \$161 500 2010 : \$166 300 Activité Mise en oeuvre du Plan d'action de la CDB pour la parité des sexes 2009 : \$ 62 000 2010 : \$ 51 000

c) Services des systèmes d'information

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Gestion de tous les systèmes d'information
<i>Résultats</i>	Résultat : <i>Des services d'information efficaces et sûrs sont fournis au personnel, aux</i>

/...

<i>escomptés</i>	<p><i>délégués aux réunions et aux visiteurs en ligne.</i></p> <p>Moyens : Gestion des systèmes d'information (y compris la mise en oeuvre de la stratégie des systèmes d'information pour le Secrétariat; gestion du matériel); entretien de l'infrastructure du réseau et prestation d'un appui informatique au personnel; entretien des systèmes internes d'information, conception et mise en application de bases de données spécialisées, outils analytiques, et services destinés aux centres d'échange de la Convention et du Protocole; création et entretien de sites Internet, portails et services d'information connexes (y compris les sites Internet de la CDB et du Centre d'échange du Protocole); conception et application de mécanismes d'interopérabilité; prestation des services informatiques requis pour les réunions de la Convention et du Protocole.</p> <p>Livrables : Réseaux efficaces et sûrs pour le Secrétariat de la CDB; systèmes d'information spécialisés; services informatiques de grande qualité.</p>
<i>Postes approuvés</i>	Fonctionnaire de l'information (P-3); Fonctionnaire chargé du site Internet (P-3); Fonctionnaire chargé de l'Internet et des communications électroniques (P-3); fonctionnaire chargé des systèmes informatiques (P-3); fonctionnaire chargé des systèmes informatiques (P-3) à transférer au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques 100%; 2 G-7 Assistants chargés des opérations informatiques;
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	<p>Fonds d'affectation spéciale BE</p> <p>Traduction en cours du site Internet et de la base de données dans les six langues de l'ONU (1 GS par langue)</p> <p>2009 : \$294 000 2010 : \$301 000</p>

d) Documentation et services du savoir

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Etre un dépositaire des informations utiles sur la diversité biologique et les questions relatives à la Convention.
<i>Résultats escomptés</i>	<p>Résultat : <i>Le personnel, les Parties et autres parties prenantes ont accès aux informations sur la diversité biologique et les questions relatives à la Convention.</i></p> <p>Mandat : Articles 13 et 17 de la Convention et décision VI/19, paragraphes 11-13, article 24</p> <p>Moyens : Création et gestion de la collection de bibliothèque; création d'un centre d'information fondé sur la Toile; tenue à jour maintenance d'un système de gestion des dossiers et des archives (couvrant les projets de politiques, de procédures, d'objectifs et de lignes directrices ayant un impact sur l'élaboration et la tenue à jour des dossiers et archives du Secrétariat de la CDB); coordination des services de publication (y compris la conception, l'impression et la distribution, et l'entretien du site Internet).</p> <p>Livrables : Collection de bibliothèque tenue à jour et actualisée; centre d'information fondé sur la Toile créé et fonctionnel; système de gestion des dossiers et des archives opérationnel; principales publications (y compris les brochures sur la Convention, les séries techniques, les bulletins et les brochures) planifiées, produites et livrées dans les délais fixés.</p>
<i>Postes approuvés</i>	Fonctionnaire chargé de la documentation (P-3); G-5 Assistant chargé de l'information (50%)
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	Aucune

F. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques*

a) *Gestion globale*

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Coordination et gestion globales du programme de travail relevant du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques; préparation et secrétariat des réunions de la CdP-RdP et d'autres organes subsidiaires créés en vertu des processus du Protocole; coordination de l'appui à la CdP-RdP et de la CdP sur des questions pertinentes; représentation extérieure; identification et orientation des travaux sur des questions émergentes dans le cadre du programme.
<i>Résultats escomptés 5</i>	
<i>Liens extérieurs</i>	Parties et gouvernements, organes des Nations Unies, autres organisations intergouvernementales, institutions bilatérales et multilatérales de financement, FEM et ses agents d'exécution, ONG concernées, instituts d'enseignement et de recherche, presse et médias, secrétariats d'autres conventions, réseaux de communications électroniques, principaux groupes, y compris le secteur privé et le grand public.
<i>Postes approuvés</i>	P-5 Chargé de programme principal; GS Secrétaire (GS-6)
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	P-3 Fonctionnaire chargé de la gestion du Fonds (PNUE), poste financé par le PNUE.
<i>Ressources nécessaires</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dépenses de personnel : 2009 : \$1 600 300 2010 : \$1 647 800 2. Réunions du Bureau de la RdP 2009 : \$ 50 000 2010 : \$60 000 3. Consultants/Sous-contrats 2009 : \$ 25 000 2010 : \$25 000 4. Voyages en mission: 2009 : \$ 60 000 2008: \$60 000 5. Réunions du Comité consultatif intérimaire sur la prévention des risques biotechnologiques 2009 : \$ 40 000 2010 : \$ 40 000 6. Réunions du groupe de liaison (1/an) 2009 : \$ 35 000 2010 \$ 35 000 7. Réunion de la CdP-MdP 2009 : \$0 2010 : \$400 000 8. Réunions du Comité chargé du respect (2/an) 2009 : \$ 95 000 2010 : \$ 95000 9. Groupe spécial d'experts techniques 2009 : \$ 80 000 2010 : \$0 10. Personnel temporaire/heures supplémentaires 2009 : \$ 20 000 2010 : \$ 20 000 11. Dépenses générales de fonctionnement 2009 : \$248 100 2010 : \$254 600

b) Programme favorable à l'application du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Promouvoir et faciliter l'application du Protocole
<i>Résultats escomptés 6/ (pour le Protocole dans son ensemble)</i>	<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat de la CdP-RdP ou des réunions intersessions qui pourraient être convoquées pour traiter de questions relatives à l'article 18; • Contribuer aux programmes de travail pertinents de la CDB sur des questions scientifiques connexes comme la mise en oeuvre de l'article 8 h) de la Convention (espèces exotiques); • Formuler des recommandations sur les règles et procédures internationales concernant la responsabilité et la réparation pour la CdP-RdP; • Etablir les documents nécessaires pour les réunions; • Identifier et diffuser des informations pertinentes, des pratiques modèles et les leçons apprises au titre des initiatives de renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques, c'est-à-dire servir de point de contact central (centre d'échange) aux initiatives existantes de renforcement des capacités dans ce domaine, faciliter le partage des informations et coopérer aux niveaux régional et international; • Préparer et diffuser des rapports de synthèse sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement des capacités, sur la base des contributions des gouvernements et des organisations concernées; • Identifier des domaines de coopération entre la CDB et les organes concernés sur des questions présentant un intérêt pour le Protocole; • Organiser à intervalles périodiques, sous réserve des fonds disponibles, des réunions de coordination pour les gouvernements, les organisations concernées et les donateurs qui participent à des activités de prévention des risques biotechnologiques; assurer le renforcement des capacités afin de promouvoir la collaboration, la coordination et les synergies entre différentes initiatives de renforcement des capacités en vue d'éviter les doubles emplois et une utilisation inefficace des ressources limitées ; établir des rapports sur l'état d'avancement du Plan d'action pour le renforcement des capacités, sur la base des contributions des gouvernements et des organisations concernées; • Analyser et synthétiser les besoins et priorités en matière de renforcement des capacités de différents pays pour l'application effective du Protocole; • Identifier les sources bilatérales et multilatérales existantes de financement et d'autres possibilités de renforcer les capacités de prévention des risques biotechnologiques et donner aux pays des avis en conséquence; • Tenir les pays au courant des faits nouveaux importants dans le domaine du renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques; • Donner suite à toutes les autres demandes de la CdP-RdP concernant le renforcement des capacités; • Contribuer au développement et à l'exécution des activités de vulgarisation et de renforcement des capacités de la CDB et du Protocole; • Coopérer avec d'autres organes et organisations concernés; • Elargir le fichier d'experts et le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques; • Administrer le fichier d'experts en prévention des risques biotechnologiques sur la base des lignes directrices provisoires; • Créer un fichier d'experts pour aider les Parties avec l'évaluation des risques et la renforcement des capacités aux fins de la prise de décisions; • Donner aux Parties des informations pour les aider à prendre des décisions sur le Centre

6/ Note. Le cas échéant, des résultats et livrables additionnels spécifiques aux programmes de travail sont mis en évidence dans les sections ci-dessous. Ces derniers rappellent également les mandats

	<ul style="list-style-type: none"> • d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques; • Assurer la liaison avec les organisations et les experts concernés et en solliciter des contributions
--	--

Résultats escomptés	<p>1. Procédures et mécanismes pour faciliter la prise de décisions par les Parties d'importation</p> <p><i>Les Parties éligibles qui doivent faire une évaluation des risques, analyser les rapports d'évaluation des risques; et concevoir ou étudier des mesures de gestion des risques en vue de prendre des décisions sur les importations d'organismes vivants modifiés obtenir l'appui nécessaire.</i></p> <p>Mandat : Article 10, paragraphe 7 du Protocole.</p> <p>Moyens : Élaboration de procédures et mécanismes alimentés par la demande pour faciliter la prise de décisions; collecte d'informations sur les besoins des Parties en matière d'évaluation et de gestion des risques</p>
	<p>1. Responsabilité et réparation</p> <p>Mandat : Article 27 du Protocole, décision BS-I/8 de la CdP-MdP</p> <p>Moyens : Faciliter les travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée d'experts juridiques et techniques sur la responsabilité et la réparation comme le stipule son mandat au moyen de la collecte d'informations, de la préparation d'analyses sur des questions de caractère général qui présentent un intérêt pour la responsabilité et la réparation, et compilation d'options; contribution aux travaux de la Convention sur les questions touchant à la responsabilité et à la réparation dans le contexte du paragraphe 2 de l'article 14 de la Convention.</p> <p>Livrables : Identification d'éléments qui pourraient être inclus dans un régime de responsabilité et de réparation pour le Protocole.</p>
	<p>2. Suivi et rapports</p> <p><i>Mise en oeuvre améliorée des dispositions du Protocole sur la base des analyses de rapports soumis</i></p> <p>Mandat : Article 33 du Protocole</p> <p>Moyens : Compilation et analyse des premiers rapports nationaux réguliers soumis par les Parties sur l'application du Protocole</p>

	<p>3. Manipulation, transport, emballage et identification</p> <p>Mandat : Article 18 du Protocole.</p> <p>Moyens : Collecte d'informations et consultations avec d'autres organes internationaux concernés en vue de faciliter l'examen par la CdP-RdP de la nécessité d'élaborer des normes relatives aux pratiques d'identification, de manipulation, d'emballage et de transport et d'en fixer les modalités.</p>
	<p>4. Respect</p> <p>Mandat : Article 34 du Protocole, décision BS-I/7 de la CdP-RdP</p> <p>Moyens : Recevoir les contributions sur le respect des dispositions des Parties concernant son respect ou le respect à l'égard d'un autre Partie; mettre les contributions à la disposition de la Parties concernée; transmettre des contributions au Comité chargé du respect ainsi que la réponse et les informations qu'il peut recevoir de la Partie concernée; collecter des informations sur l'expérience des mécanismes de respect relevant d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et la mettre à disposition du Comité chargé du respect en vertu du Protocole</p>
	<p>6. Coopération avec les organisations, arrangements et processus concernés</p> <p><i>L'application du Protocole bénéficie et tire parti des processus en cours concernés et elle tient compte des règles et normes internationales applicables</i></p> <p>Mandat : Paragraphe 4 c), article 29, et autres dispositions du Protocole</p> <p>Paragraphe 1 g), annexe, décision BS-I/12, décision BS-II/6 et autres décisions pertinentes</p> <p>Moyens : Application ou suivi des demandes antérieures de statut d'observateur auprès des organes et comités concernés (p.ex. les comités SPS/TBT de l'OMC)</p>
<i>Postes approuvés</i>	P-4 Fonctionnaire chargé des affaires juridiques et de politique; P-3 Fonctionnaire chargé des affaires juridiques; G-7 Assistant de programme (50%)

	<p>7 a) Évaluation des risques</p> <p><i>Compréhension commune et mise en oeuvre effective par les gouvernements des dispositions du Protocole relatives à l'évaluation des risques, y compris l'examen et l'analyse des évaluations des risques soumises par les exportateurs en vertu de l'article 15 2).</i></p> <p>Moyens : Faciliter l'exécution des décisions de la CdP-RdP concernant la clarification des questions soulevées par l'évaluation des risques; faciliter l'exécution des décisions de la CdP-RdP concernant l'élaboration d'orientations et d'un cadre pour une méthode commune d'évaluation des risques</p>
	<p>7 b) Gestion des risques</p> <p><i>Gestion efficace des organismes vivants modifiés résultant de la compréhension commune et de l'accord entre les gouvernements et les organes et organisations concernant les méthodes de gestion des risques et les priorités en matière d'actions de gestion</i></p> <p>Moyens : Faciliter l'exécution des décisions de la CdP-RdP concernant le paragraphe 5 de l'article 16; coopérer avec les organes concernés pour ce qui est des aspects scientifiques du Protocole (p.ex., évaluation et gestion des risques), y compris avec la Convention internationale pour la protection des végétaux (décision 6/20, paragraphes 31 à 34 de la CdP) et d'autres (p.ex., Codex, OIE, OCDE, OMC).</p>
<i>Postes approuvés:</i>	P-4 Évaluation scientifique (en temps partagé). P-3 Évaluation des risques (en temps partagé)

<i>Nouveau poste demandé</i>	GS – Questions scientifiques
	<p>8. Communication et renforcement des capacités <i>Consolidation, renforcement et/ou création de capacités en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.</i></p> <p>Mandat : Article 13 de la Convention, décision VI/19 et décision BS-II/13 de la RdP.</p> <p>Moyens : Promotion de la sensibilisation et de l'éducation du public concernant le Protocole au moyen de publications, de communiqués de presse, du site Internet et d'autres moyens; élaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques; réponse aux demandes publiques d'information et de documents sur le Protocole; renforcement et/ou création de capacités des Parties en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public afin de commercialiser et de promouvoir l'intégration de la diversité biologique et de la prévention des risques biotechnologiques dans les travaux d'autres secteurs; élaboration plus poussée des capacités professionnelles des éducateurs et communicateurs; et renforcement de la participation des parties prenantes et du développement communautaire par le biais de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public.</p> <p>Livrables : Matériels de sensibilisation à la diversité biologique et à la prévention des risques biotechnologiques (communiqués de presse, bulletins et brochures).</p>
	<p>9. Mécanismes de promotion du renforcement des capacités en vue de l'application effective du Protocole</p> <p>Mandat : Article 22 et Article 28, paragraphe 3 du Protocole et décisions II/4, III/6 et EM-I/3, paragraphe 14, de la Conférence des Parties; décisions BS-I/4, BS-I/5, BS-II/3 de la CdP-RdP.</p> <p>Moyens : 1) Administration du mécanisme de coordination (y compris la tenue à jour des bases de données du Centre d'échange et du Centre des ressources d'information sur la prévention des risques biotechnologiques au Centre d'échange, maintenance du réseau de renforcement des capacités sur la prévention des risques biotechnologiques, administration du Fonds de contributions volontaires pour le fichier d'experts en prévention des risques biotechnologiques); 2) Appui aux gouvernements et organisations concernées pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement des capacités en vue de l'application effective du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques et autres décisions de la CdP-RdP sur la, renforcement des capacités.</p>
<i>Postes approuvés:</i>	P-4 Chargé des affaires environnementales/renforcement des capacités (en temps partagé) poste à transférer à la prévention des risques biotechnologiques 100% P-2 Fonctionnaire de l'information; GS Assistant de programme (G-7) (50%)
	<p>10. Echange d'informations et Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques</p> <p>Mandat : Article 20 du Protocole; Décision BS-I/3; Décision BS-II/3</p>

	<p><i>a). Le Centre d'échange facilite l'échange d'informations sur les organismes vivants modifiés et aide les Parties à appliquer le Protocole.</i></p> <p>Moyens : Exécuter le programme de travail pluriannuel du Centre d'échange, y compris ce qui suit: gérer et améliorer la structure et la conception du portail central du Centre d'échange; concevoir, réviser et appliquer des formats communs pour la communication des informations; continuer de développer et d'agrandir le Centre de ressources d'information sur la prévention des risques biotechnologiques; contribuer aux activités de renforcement des capacités pour l'échange d'informations et la gestion des savoirs; appuyer les travaux du Comité consultatif informel du Centre d'échange; faire une deuxième étude du Centre d'échange et comparer les améliorations en fonction des données de base existantes.</p> <p>Résultats : Volume accru d'informations disponibles par le truchement du Centre d'échange; toutes les Parties peuvent accéder en temps opportun à l'information par le truchement du Centre d'échange; facilité accrue de communiquer l'information dont dispose le Centre d'échange et d'y accéder; planification stratégique de la mise en œuvre du Centre d'échange; élaboration et exécution du programme de travail à plus long terme.</p>
	<p><i>b) La coopération internationale en matière d'échange d'informations sur la prévention des risques biotechnologiques est encouragée</i></p> <p>Moyens : Collaborer avec les organisations concernées à l'élaboration de protocoles pertinents d'échange d'informations; faciliter l'établissement de normes cohérentes en matière d'échange d'informations sur la prévention des risques biotechnologiques; établir des mémorandums d'accord avec les organisations concernées.</p> <p>Résultats : Contributions à l'établissement de normes cohérentes en matière d'échange d'informations sur la prévention des risques biotechnologiques; utilisation accrue du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques en tant que source d'information sur la prévention des risques biotechnologiques; amélioration de la coopération interinstitutions.</p>
	<p><i>c) Renforcement des capacités en vue d'une participation effective au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques</i></p> <p>Moyens : Collaborer avec des organisations de renforcement des capacités; organiser des ateliers d'assistance technique avec les ressources disponibles.</p> <p>Résultats : Toutes les Parties peuvent accéder en temps opportun à l'information par le truchement du Centre d'échange; volume accru d'informations disponibles par le truchement du Centre d'échange; informations du Centre d'échange utilisées pour faciliter la prise de décisions en vertu du Protocole.</p>
Liens extérieurs	Représentants de gouvernements et pôles nationaux du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques; organisations internationales actives dans le domaine de l'échange d'informations, y compris les acteurs académiques, industriels et gouvernementaux
Postes approuvés	P-4 Chargé de programme – Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (en temps partagé) poste à transférer à la prévention des risques biotechnologiques 100% G-7 Assistant de programme, Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (en temps partagé) poste à transférer à la prévention des risques biotechnologiques 100%
Nouveaux postes demandés	G-7 Assistant chargé des systèmes d'information

G. Gestion des ressources et services de conférence (RMCS)

a) Gestion globale

<i>Aperçu des responsabilités</i>	Gestion du programme, facilitant l'administration du Secrétariat, veillant à ce que les services de conférence, le personnel et les ressources financières soient en place pour permettre le bon fonctionnement du Secrétariat.
<i>Résultats escomptés Z</i>	
<i>Liens extérieurs</i>	PNUE, Bureau des Nations Unies à Nairobi et autres institutions des Nations Unies au lieu d'affectation; gouvernement hôte; missions diplomatiques et délégations; autres secrétariats de convention
<i>Ressources nécessaires</i>	1. Dépenses de personnel 2009 : \$816 100 2010 : \$ 840 200 2. Réunions de la CdP 2009 : \$ 0 2010 : \$1 000 000 3. Voyages en mission 2009 : \$ 50 000 2010 : \$ 50 000 4. Dépenses générales de fonctionnement 2009 : \$1 406 200 2010 : \$1 443 900 5. Personnel temporaire et heures supplémentaires 2009 : \$ 10 000 2010 : \$ 10 000
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	Fonds d'affectation spéciale BZ 2010 : \$900 000 – Participation des pays en développement et des économies en transition à la CdP-9 P-5 Chef du service de gestion des ressources financières (poste financé par le PNUE; P-3 Fonctionnaire de gestion du Fonds (poste financé par le PNUE)

b) Gestion des ressources financières

<i>Aperçu des responsabilités</i>	En coopération avec le PNUE et la Bureau des Nations Unies à Nairobi, RMCS fournit au Secrétariat des services de gestion des fonds et de comptabilité financière.
<i>Résultats escomptés</i>	<i>Les finances de la Convention sont gérées avec efficacité</i> Mandat : Article 24 de la Convention. Moyens : Préparation de budgets et rapports connexes; surveillance et certification des dépenses; achat de biens et services et paiement en temps voulu des factures; états des paiements et paiements des contributions indicatives et mobilisation de contributions volontaires; gestion de mécanismes de services communs à Montréal. Livrables : Projets de budgets de programme biennaux; rapports financiers à la CdP; dossiers d'audit; avis de contributions indicatives envoyés tous les ans à chaque Partie, paiements comptabilisés avec précision.
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	P-2 Fonctionnaire des finances (PNUE); GS Assistant des finances (PNUE) (G-8); GS Assistant de gestion des fonds (PNUE) (G-6); tous les effectifs financés par le PNUE
<i>Nouveau poste requis</i>	Aucun

7/ Voir la note en bas de page 2 pour une vue d'ensemble des responsabilités des chefs de division.

c) Planification et gestion des conférences

<i>Aperçu des responsabilités</i>	En coopération avec le PNUE et le Bureau des Nations Unies à Nairobi, RMCS fournit au Secrétariat les services de conférence nécessaires pour toutes les réunions convoquées par le Secrétariat de la Convention
<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>Les réunions de la CdP et de ses organes subsidiaires et les ateliers sont gérés avec succès.</i></p> <p>Mandat : Article 24 de la Convention.</p> <p>Moyens : Fourniture de la logistique et des services de conférence, ce qui entraîne une liaison avec des services de conférence commerciaux; création d'une infrastructure temporaire sur les lieux de la réunion; embauche et formation de personnel temporaire; embauche d'interprètes simultanés; sécurité; édition des documents (liaison avec les traducteurs et les prestataires des services de documentation).</p> <p>Résultats : Services de conférence appropriés pour chaque session; équipes d'effectifs temporaires rempliront diverses fonctions avant et durant chaque session; les délégués reçoivent la documentation à temps et les dispositions de voyage pour assister aux réunions sont facilitées.</p>
<i>Postes approuvés</i>	P5 Rédacteur; Secrétaire des organes d'administration (P-4) – à transférer à une poste en temps partagé avec la prévention des risques biotechnologiques; P-3 Fonctionnaire des conférences; Assistant chargé des services de conférence; (G-7) Assistant de rédaction; (G-7); Assistant d'information (G-5) 50%
<i>Nouveaux postes requis</i>	G-7 Assistant de conférence
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	G-6 Assistant des services de conférence, poste financé par le PNUE

d) Services administratifs et du personnel

<i>Aperçu des responsabilités</i>	En coopération avec le PNUE et le Bureau des Nations Unies à Nairobi, le Service des conférences et de gestion des ressources fournit au Secrétariat du personnel et des services administratifs.
<i>Résultats escomptés</i>	<p><i>Les ressources humaines du Secrétariat sont gérées avec efficacité</i></p> <p>Mandat : Article 24 de la Convention.</p> <p>Moyens : Fourniture de services d'administration et de personnel services (par le biais d'un suivi avec le PNUE/Office des Nations Unies à Nairobi des procédures de recrutement, de nomination et de promotion; tenue à jour des dossiers du personnel et des fichiers de candidats; mise en oeuvre du système de notation; liaison avec l'Association du personnel; supervision de la feuille de paie et des allocations/prestations du personnel des services généraux; contrôle des congés) et prestation de services de voyage au personnel et délégués.</p>
<i>Postes approuvés:</i>	G-7 Assistant chargé des voyages; G-6 Assistant chargé des voyages; G-4 Messager
<i>Ressources extérieures au budget de base</i>	P-3 Fonctionnaire d'administration (PNUE); G-7 Assistant chargé du personnel (PNUE); G-7 Assistant administratif (PNUE); G-6 Assistant administratif (PNUE). Personnel financé par le PNUE

Annexe

Abréviations et sigles

ABS	Accès et partage des avantages
ADPIC	Droits de propriété intellectuelle touchant au commerce
AHTEG	Groupe spécial d'experts techniques
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
BCH	Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEPA	Communication, éducation et sensibilisation du public
CGRFA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
CHM	Mécanisme du Centre d'échange
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CRIC	Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
I/LC	Communauté autochtone et locale
IAIA	International Association for Impact Assessment
IAS	Espèce exotique envahissante
ICTSD	Centre international pour le commerce et le développement durable
ITM	Initiative taxonomique mondiale
IT-PGRFA	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
LADA	Évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides
MdA	Mémorandum d'accord
MdC	Mémorandum de coopération
MYPOW	Programme de travail pluriannuel

/...

NBSAP	Stratégie et plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
OIE	Organisation mondiale pour la santé animale
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMI	Organisation maritime internationale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
OSE	Office du Secrétaire exécutif
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRSP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
RdP	Réunion des Parties
RMCS	Services de conférence et de gestion des ressources
SBSTTA	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
SEL	Questions sociales, économiques et juridiques
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
STAP	Conseil consultatif scientifique et technique (FEM)
STTM	Questions scientifiques, techniques et technologiques
TBT	Obstacles techniques au commerce
TK	Savoirs traditionnels
UN/DESA	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
UNAIDS	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UNESCO-MAB	Programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'homme et la biosphère
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la recherche et la formation
UNON	Office des Nations Unies à Nairobi
UNPFII	Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones
UPOV	Union pour la protection des obtentions végétales
WRI	Institut mondial pour les ressources
